

**Etude des besoins
de prise en charge par
les SESSAD de Bretagne**

Actualisation 2007

**Etude commanditée par
l'Association des SESSAD de Bretagne**

réalisée par le CREA de Bretagne

Rapport final

Mai 2007

Rachelle LE DUFF, Conseillère technique
Virginie ORHANT, Assistante technique
Fanny FEUILLET, Licence Professionnelle SIS
CREAI de Bretagne
CS 60 615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02.99.38.04.14
Fax : 02.99.63.41.87
Email : creaibretagne@cegetel.net
Site : www.creaibretagne.org

Sommaire

I RAPPEL DU CONTEXTE	5
II OBJECTIF DE L'ETUDE	8
III METHODOLOGIE	8
IV PORTEE ET LIMITES DE RESULTATS	9
V ANALYSE TRANSVERSALE	13
VI RESULTATS DE L'INVESTIGATION PAR DEFICIENCE PRINCIPALE	35
LES SESSAD Déficience intellectuelle	35
LES SESSAD TCC	40
LES SESSAD Déficience motrice	42
LES SESSAD Polyhandicap	45
LES SESSAD Déficience auditive	46
LES SESSAD Déficience visuelle	49
ANNEXES	51
Présentation des SESSAD	53
Lettre et questionnaire adressés aux SESSAD	63

Actualisation 2007 de l'Etude des besoins de prise en charge par les SESSAD de Bretagne

I - RAPPEL DU CONTEXTE

La loi 2002-2 met en articulation les autorisations et l'évaluation. En effet :

- d'une part, le renouvellement de l'autorisation est conditionné par les résultats des évaluations internes et externes ,
- et d'autre part, les demandes de création et de modification de l'agrément (extension, profil bénéficiaires, etc.) doivent répondre à 6 critères¹ définis dans le décret du 26 novembre 2003, dont celui de la compatibilité du projet avec le schéma (et pour les structures sous compétence Etat, prise en compte des taux d'équipement départementaux).

En 2003, l'Association des SESSAD de Bretagne, en concertation avec la DRASS de Bretagne, a souhaité réaliser un bilan intermédiaire, à mi-parcours de la durée du schéma 2000/2005 et une actualisation du programme de création de places.

En 2004, l'Association des SESSAD de Bretagne a souhaité une actualisation de cette étude. Ainsi, une première actualisation a eu lieu en 2004 (situation au 31.12.2003), une seconde en 2006 (situation au 31.12.2005) et enfin une troisième (situation au 31.12.2006) qui fait l'objet de la présentation ci-après.

Suite aux résultats présentés en 2006, l'Association des SESSAD de Bretagne a mis en place deux groupes de réflexions :

- l'un portant sur la prise en charge précoce assurée les SESSAD,
- l'autre sur l'accompagnement par les SESSAD des adolescents et des jeunes adultes.

Pour alimenter ces réflexions qui seront présentées lors des journées régionales de formation des professionnels des SESSAD en décembre 2007, l'enquête a été enrichie de nouvelles interrogations portant sur la création de places pour des populations spécifiques (TED, TSL, TSA), sur la prise en charge précoce en SESSAD et sur l'accompagnement des 16 ans et plus.

Pour réaliser cette actualisation, l'Association des SESSAD de Bretagne a sollicité le CREAI de Bretagne pour la mise en œuvre de cette investigation.

Des évolutions du contexte réglementaire

La loi 2005-102 donne, pour la première fois, une définition législative au terme de handicap, dont la notion centrale est la **participation à la vie en société**. Cette définition délimite le point d'entrée dans le droit à compensation. La compensation est associée à la notion de besoins et aspirations de la personne, à son **projet de vie**, ce qui suppose la mise à plat de la situation des « habitudes de vie », dans le but d'élaborer en équipe pluridisciplinaire un plan personnalisé de compensation du handicap.

¹ les 5 autres critères sont les suivants : Conformité aux conditions techniques de fonctionnement, coût de fonctionnement « raisonnables », qualité de l'avant-projet d'établissement, garanties techniques et déontologiques, pertinence du dossier financier

Cette loi rend obligatoire **l'inscription dans l'établissement scolaire** de référence de tout enfant ou adolescent handicapé. Les dispositifs de scolarisation individuelle (AVS, EVS-ASEH) ou collective (CLIS, UPI) se sont développés et le nombre d'élèves handicapés scolarisés augmente.

Répartition départementale des CLIS et UPI en 2003/2004 et 2006/2007

	Nb de CLIS		Nb d'UPI	
	2003/2004	2006/2007	2003/2004	2006/2007
Côtes d'Armor	21	24	4	6
Finistère	61	57	7	14
Ille-et-Vilaine	24	33	9	20
Morbihan	21	31	8	12
Bretagne	127	145	28	52

Source : IEN-AIS des départements bretons

Le développement des situations de scolarisation avec un accompagnement d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) aura-t-il un impact sur les pratiques des SESSAD (profil des bénéficiaires, modalités d'intervention, etc.) ?

Nombre d'AVS et d'EVS ASEH

Département	2003/2004		2006/2007			
	Nbre d'emplois d'AVS	Nbre d'élèves suivis par un AVS	Nbre d'emplois d'AVS	Nbre d'élèves suivis par un AVS	Nbre d'emplois d'EVS ASEH	Autre poste d'aide à l'intégration
IA 22	37 ETP (38 postes)	64, dont 54 à temps partiel	59,5	163 + 30 en attente	56 (41 Public + 15 Privé)	2,5 (moteur) 1,5 (visuel)
IA 29	49	76 dont 63 à temps partiel	64	110	96 (71 Public + 25 Privé)	-
IA 35	91.25 ETP (111 postes)	203 dont 129 à temps partiel	153	> 500	155 (122 Public + 33 Privé)	-
IA 56	29	45 dont 42 à temps partiel	66	244	80 (52 Public + 28 Privé)	-
Académie	306.25 ETP	388 dont 288 à temps partiel	342,5	> 1 017	387 (286 Public + 101 Privé)	4

Source : Division des établissements et de l'action éducative du Rectorat

Evolution de la scolarisation des élèves handicapés en 1^{er} degré en Bretagne

	1er degré	
	Classes ordinaires	CLIS
1999/2000	784	1 440
2005/2006	2 754	1 516
2006/2007*		1 494

Sources : DREES- Ministère de l'Education nationale, enquêtes 12, 19 et enseignement supérieur (*sauf pour les données 2006/2007 : IEN-AIS des départements bretons)

Evolution de la scolarisation des élèves handicapés en 2nd degré en Bretagne

	Second degré		
	Collège Classes ordinaires	Lycées Classes ordinaires	UPI
2002/2003	635	461	224
2005/2006	1 077	665	381
2006/2007*			488

Sources : DREES- Ministère de l'Education nationale, enquêtes 12, 19 et enseignement supérieur (*sauf pour les données 2006/2007 : IEN-AIS des départements bretons)

Une priorisation des projets

La loi 2005-102 charge la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** de veiller au **respect de l'égalité de traitement** pour toutes les personnes concernées sur l'ensemble du territoire. La CNSA doit assurer la répartition équitable des enveloppes financières destinées au fonctionnement des établissements et des services d'accompagnement à domicile.

Pour cela, dans un premier temps, elle apporte son expertise pour construire les outils de définition des priorités financières en établissements et services via les PRIAC.

Les **PRIAC**, Programmes Interdépartementaux d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'autonomie, se présentent comme un outil de programmation pluriannuelle de l'État en région des financements État-Assurance-Maladie-CNSA qui rénove le processus d'allocation budgétaire. Ils « déterminent les priorités de financement des créations, extensions et transformations des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire de l'Etat ». Ils sont établis par le Préfet de région en liaison avec les Préfets des départements concernés. Ils comportent une dimension pluri-annuelle et sont actualisés chaque année. Ils orientent les autorisations qui doivent être compatibles avec les PRIAC.

Les PRIAC concernent les trois populations suivantes, avec à terme la suppression des barrières d'âge :

- personnes âgées,
- enfants et adolescents handicapés
- adultes handicapés,

Le PRIAC² 2007/2011 de la Bretagne dresse pour la période 2007/2011 les priorités de financements des créations, extensions, transformations des structures médico-sociales sous l'autorité entière ou partagée de l'Etat :

1) le dépistage et l'accompagnement

L'effort a été mis sur les CAMSP et CMPP dans le Finistère (création de 2 CAMSP dont un pour les déficients auditifs pour rattraper le retard historique, extension d'un CAMSP, création d'un CMPP) et les Côtes d'Armor (extension d'un CAMSP, fin d'opération du seul CMPP du département), ces deux départements ayant l'offre la moins étendue. L'Ille-et-Vilaine programme un CAMSP pour grands prématurés et le Morbihan conforte deux CMPP avec la création d'antennes.

Des crédits supplémentaires sont demandés pour le CRA de Brest sous doté par rapport à ceux des autres régions afin qu'il développe les évaluations d'enfants et l'appui aux structures de prise en charge.

² Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
Actualisation Etude de besoins places SESSAD – 2007–
CREAI de Bretagne/Association des SESSAD de Bretagne

2) L'appui à la scolarisation en milieu ordinaire avec le développement des SESSAD dans la continuité des orientations des schémas de l'enfance de Bretagne (2000-2005) et pour faire face au besoin le plus important. Les places nouvelles sont demandées par extension ou création. Elles se caractérisent par la diversité des handicaps pris en charge : déficience intellectuelle (soit 34% des places demandées), TCC (soit 21% des places demandées), déficience motrice (soit 19% des places demandées), troubles du langage ou TSA (soit 13% des places demandées) dans la continuité des évaluations réalisées par les deux centres de référence de Brest et Rennes, autisme (soit 4,4% des places demandées), déficience visuelle (soit 6% des places demandées), déficience auditive (soit 1% des places demandées) et polyhandicap (soit 1% des places demandées).

3) La diversification et l'augmentation de l'offre des établissements pour qu'ils puissent répondre au projet individualisé des enfants (accueil temporaire, internat, prise en charge alternée avec l'école, sections spécifiques...) et accueillir les enfants qui ne peuvent accéder ou demeurer en raison de la lourdeur de leur handicap en milieu scolaire ordinaire.

Au niveau départemental, la DDASS du Finistère est à la seule à avoir initié des réunions de travail à thème (l'accompagnement précoce ; scolarisation des élèves handicapés ; prise en charge en IME ; accompagnement des déficients sensoriels).

II - OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette investigation consiste :

- d'une part, à **repérer l'état des besoins non pourvus**,
- et d'autre part à **évaluer la création de places** depuis la mise en place des schémas.

La mise à jour de l'évaluation des besoins non satisfaits de prise en charge par les SESSAD repose sur l'identification des enfants et adolescents pour lesquels une orientation vers un SESSAD a été prononcée par une CDES/CDAPH. Les listes d'attente des SESSAD permettent alors de répondre à cette évaluation.

III - METHODOLOGIE

Pour évaluer les besoins non couverts, le principe d'une investigation par questionnaire a été retenu.

Cette investigation repose sur une interrogation de l'ensemble des SESSAD de Bretagne comportant deux parties :

- d'une part, une **analyse de la population actuellement suivie par les SESSAD**,
- et d'autre part, une **analyse des listes d'attente** des SESSAD,

Toutefois, aux besoins identifiés, il conviendrait d'ajouter :

- l'interrogation des établissements médico-sociaux au sujet des jeunes pris en charge pour lesquels une prise en charge par un SESSAD serait nécessaire,

- l'interrogation des instances de repérage (non renouvelée)
Compte-tenu des moyens disponibles, l'investigation a porté sur les SESSAD uniquement.

Mode de diffusion

A la différence de l'investigation de 2006 où les questionnaires avaient été acheminés par les vices-présidents de l'Association des SESSAD de Bretagne, l'investigation réalisée en 2007 a reposé sur une diffusion par le CREAL de Bretagne à l'ensemble des SESSAD.

Un SESSAD ayant un double agrément a pour consigne de renseigner deux questionnaires.

Pour compléter la mesure des évolutions de l'offre SESSAD, les avis favorables du CROSMS relatifs aux projets d'extension ou de création de SESSAD ont été analysés.

Le CREAL de Bretagne a réceptionné, relu, saisi et exploité les questionnaires.

Des relances téléphoniques auprès des SESSAD non répondants ont permis d'améliorer le taux de retour.

IV - PORTEES ET LIMITES DES RESULTATS

Un taux de retour élevé et plus fort que celui de l'investigation précédente (84 % contre 72 %)

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des SESSAD de Bretagne, c'est-à-dire aux 69 SESSAD. Parmi ces derniers, 7 SESSAD ayant un double agrément ont renseigné deux questionnaires. Ainsi, ce sont 76 agréments de SESSAD qui ont été interrogés.

Après les relances téléphoniques, ce sont **64 questionnaires** qui ont été exploités, soit 84 % des agréments.

Un questionnaire réceptionné trop tardivement n'a pas été intégré à l'exploitation.

Etat des retours par déficiences et département en 2007

	Nb envois	Nb retours	Tx retour
Total des agréments			
<i>Par département</i>			
<i>Côtes d'Armor</i>	14	12	85,7
<i>Finistère</i>	21	16	76,2
<i>Ille-et-Vilaine</i>	20	17	85,0
<i>Morbihan</i>	21	19	90,5
<i>Bretagne</i>	76	64	84,2
<i>Par annexe de référence</i>			
<i>XXIV D. intellectuelle</i>	35	30	85,7
<i>XXIV autisme/TED</i>	2	2	100,0
<i>XXIV TCC</i>	13	7	53,8
<i>XXIV D motrice</i>	9	9	100,0
<i>XXIV polyhandicap</i>	3	3	100,0
<i>XXIV D auditive</i>	6	6	100,0
<i>XXIV D visuelle</i>	8	7	87,5
<i>Total</i>	76	64	84,2

Etat des retours par déficiences et département en 2006

	Nb envois	Nb retours	Tx retour
Total des agréments	69	50	72.5
<i>Par département</i>			
<i>Côtes d'Armor</i>	13	11	84.6
<i>Finistère</i>	18	15	83.3
<i>Ille-et-Vilaine</i>	19	10	52.6
<i>Morbihan</i>	19	14	73.7
<i>Par annexe de référence</i>			
<i>XXIV D. intellectuelle</i>	35	28	80.0
<i>XXIV TCC</i>	12	4	33.3
<i>XXIV D motrice</i>	9	9	100.0
<i>XXIV polyhandicap</i>	3	2	66.7
<i>XXIV D auditive</i>	5	4	80.0
<i>XXIV D visuelle</i>	5	3	60.1

Répondants par département et déficience de référence :

Département	DI	TED	TCC	moteur	polyh	auditif	visuel	Total
<i>Côtes d'Armor</i>	6		1	2		1	2	12
<i>Finistère</i>	7	1	1	3		2	2	16
<i>Ille-et-Vilaine</i>	9	1	2	2		2	1	17
<i>Morbihan</i>	8		3	2	3	1	2	19
<i>Bretagne</i>	30	2	7	9	3	6	7	64

La liste des SESSAD figurent annexe.

Apports des résultats de l'investigation

L'analyse qui suit repose sur les indicateurs suivants :

- **Nombre de places financées** au 31 décembre 2006 (source : service AMS de la DRASS)
- **Taux d'équipement** : nombre de places financées rapporté à la population des moins de 20 ans (source : service AMS de la DRASS)
- **Nombre de jeunes accompagnés au-delà des places financées** au 31 décembre 2006 : différence entre le nombre de places financées au 31 décembre 2006 et le nombre de jeunes pris en charge à cette même date.
- **Nombre de jeunes en liste d'attente** : nombre de jeunes inscrits sur la liste d'attente au 31 décembre 2006, après élimination des doublons
- **Nombre de jeunes pris en charge par défaut de places** au 31 décembre 2006 : nombre de jeunes suivis par le SESSAD par défaut de places, ayant demandé une réorientation vers un autre agrément (IME, ITEP, SESSAD autre annexe, sanitaire, etc.)
- **Nombre de jeunes âgés de moins de 3 ans prise en charge** par un SESSAD au 31 décembre 2006
- **Nombre de jeunes âgés de 3 ans à moins de 6 ans prise en charge** par un SESSAD au 31 décembre 2006
- **Nombre de jeunes de 16 à 17 ans prise en charge** par un SESSAD au 31 décembre 2006
- **Nombre de jeunes de 18 à 19 ans prise en charge** par un SESSAD au 31 décembre 2006
- **Nombre de jeunes de 20 ans et plus prise en charge** par un SESSAD au 31 décembre 2006

Limites des résultats de l'investigation

Les limites évoquées lors de la 1^{ère} enquête en 2003 sont toujours d'actualité et sont reprises pour partie.

L'absence de réponses de 12 SESSAD induit une **sous-estimation des besoins non couverts**, notamment en ce qui concerne les besoins du Finistère (16 répondants sur 21) et en ce qui concerne les SESSAD TCC (7 répondants sur 13) : en effet, les jeunes inscrits sur les listes d'attente de ces services ne sont pas connus et donc ne peuvent être comptabilisés dans le recensement des jeunes en attente d'une place de SESSAD.

Concernant les SESSAD TCC, la moitié a fait le choix, comme l'année précédente mais dans une proportion moins forte, de ne pas répondre à l'enquête, considérant que le recensement de leurs besoins était déjà relayé ailleurs.

L'étude de besoins réalisée repose sur une photographie au 31 décembre 2006. Cette date peut ne pas rendre compte de la réalité des besoins des SESSAD qui connaissent une « saisonnalité » dans les flux d'enregistrement sur leur liste d'attente. A titre d'exemple, les jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement repérés en octobre/novembre en rupture scolaire, reçoivent une notification de la CDES en février/mars ou en juin. A l'inverse, les SESSAD faisant de la prise en charge précoce ne connaissent pas de saisonnalité.

Concernant le nombre de jeunes accompagnés au delà des places financées au 31 décembre 2006, il s'agit d'une photographie à une date donnée d'une réalité fluctuante compte tenu des mouvements d'entrées et de sorties durant l'année scolaire.

Des sorties au cours de l'année scolaire peuvent avoir lieu.

Concernant le nombre de jeunes en liste d'attente, il convient de préciser que le repérage des besoins à partir des listes d'attente comporte certaines limites :

- l'élimination des doublons : la méthode de recueil a permis de croiser les données et d'identifier les doublons ; ainsi, les effectifs mentionnés ne surestiment pas la réalité. **L'inventaire des enfants inscrits en liste d'attente en SESSAD au 31 décembre 2006 fait état de 600 jeunes avant élimination des doublons et 569 après élimination des doublons.**
- la référence au 31 décembre 2006 : n'ont été retenus pour l'exploitation des listes d'attente que les jeunes dont la date de notification de la CDES/CDAPH était antérieure au 31 décembre 2006.
- la gestion des listes d'attente : l'investigation a permis de repérer différents modes de gestion de demande de prise en charge :
 - certains SESSAD n'établissent pas de liste d'attente,
 - parmi les SESSAD établissant une liste d'attente, les modalités de gestion de ces listes diffèrent :
 - enregistrement sur la liste d'attente dès réception de la notification de la CDES,
 - prise de contact ou non avec la famille afin de confirmer l'inscription sur la demande de prise en charge,
 - mise à jour annuelle de cette liste en reprenant contact avec la famille afin de mettre à jour la situation du jeune.

Par ailleurs, **le repérage des besoins reste à compléter par les jeunes actuellement en établissement médico-social et pour lesquels une sortie avec un soutien de la part des SESSAD est souhaitée.** Les conditions de réalisation de ces sorties d'établissement avec soutien d'un SESSAD mériteraient une analyse. Des adolescents peuvent ne plus nécessiter un accueil institutionnel et intégrer des dispositifs collectifs de scolarisation adaptée, UPI notamment. Des jeunes accompagnés par un SESSAD à la fin de leur scolarité en CLIS peuvent être amenés à intégrer un établissement faute d'UPI à proximité.

Rappelons également que la **liste d'attente ne mesure pas le besoin en tant que tel mais l'expression de la demande**, celle qui a été enregistrée par le dispositif en place. En décembre 2003, l'IGAS publiait un rapport sur l'évaluation du besoin en CAT, MAS et FAM. Il est fait état dans ce rapport que :

- *« l'offre croissante semble favoriser l'expression de la demande, comme en témoigne l'augmentation des décisions d'orientation » ;*
- *« l'offre induit et favorise l'expression de la demande. Pour les CAT, Gérard ZRIBI³ observe : « les rares études de besoins réalisées ces dernières années ont été biaisées par la prise en compte d'orientations prononcées, à défaut de l'existence d'autres réponses adéquates, par les COTOREP ». La mission estime que ces analyses sont toujours pertinentes.*

Dans le document qui suit, les taux d'équipement sont calculés en rapportant le nombre de places financées au 31.12.2006 au nombre de jeunes de moins de 20 ans (ici, population estimée au 01.01.04 par l'INSEE).

Bien évidemment, la lecture d'un taux d'équipement doit s'accompagner d'une analyse des autres dispositifs en place sur le département : établissements d'éducation spéciale, CMPP, hôpitaux de jour, etc. ainsi que des dispositifs de scolarisation. Ainsi, les taux d'équipement des SESSAD sont comparés :

- aux taux d'équipement des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, IEM, EEAP, IESDA, IESDV),
- aux taux d'équipement de psychiatrie infanto-juvénile
- aux capacités des CLIS, UPI
- aux nombres d'assistants d'éducation VS par département
- aux capacités des établissements de rééducation fonctionnelle.

Les réponses aux populations « spécifiques »

Cette étude ne permet pas d'identifier les besoins d'accompagnement de populations spécifiques telles que les jeunes autistes ou les jeunes présentant des troubles sévères du langage. En effet, l'approche quantitative des effectifs suivis et des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2006 proposée dans cette investigation ne permet pas d'identifier les profils de ces jeunes.

Une approche plus qualitative permettrait d'identifier ces publics spécifiques et interroger les réponses proposées.

Plus récemment, des réponses spécifiques se mettent en place avec, par exemple, l'ouverture de SESSAD « dédiés » pour autistes/TED (Brest, Rennes) ou l'extension en février 2006 de 5 places dédiées aux jeunes souffrant de troubles envahissants du développement au sein du SESSAD La Passagère de St Malo et complètent le dispositif actuel.

Toutefois, l'analyse des catégories de bénéficiaires tels que définis par les agréments permet d'identifier l'offre relative aux populations spécifiques.

³ « L'avenir du travail protégé, centres d'aides par le travail et intégration », Gérard ZRIBI, 1998.

V - ANALYSE SYNTHETIQUE TRANSVERSALE

Il est proposé ci-dessous quelques points de repères, à la fois par département et par déficience de référence de l'agrément. Ces données sont détaillées dans la suite du rapport par annexe de référence.

➔ 1 874 places financées au 31 décembre 2006 : une augmentation de 30 places par rapport au 31 décembre 2005⁴.

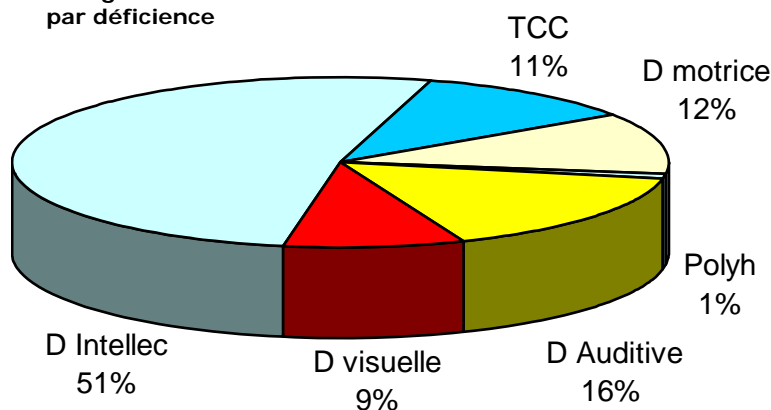
Entre le 31.12.2005 et le 31.12.2006, le nombre de places financées est passé de 1 844 à 1 874, soit une augmentation de 30 places en un an, contre une augmentation de 198 places entre 2004 et 2005.

Places financées au 31.12.2006	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	207	75	43	0	60	41	426
Finistère	320	48	71	0	52	56	547
Ile-et-Vilaine	234	60	66	0	133	40	533
Morbihan	206	25	41	15	50	31	368
Bretagne	967	208	221	15	295	168	1 874

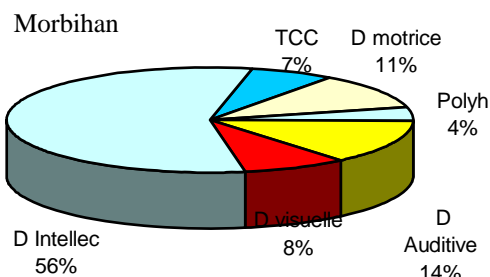
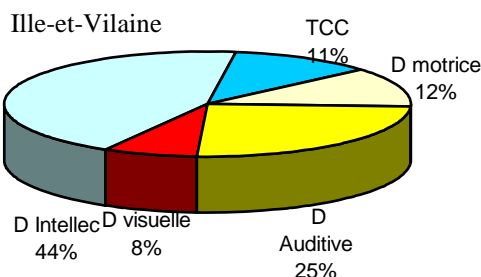
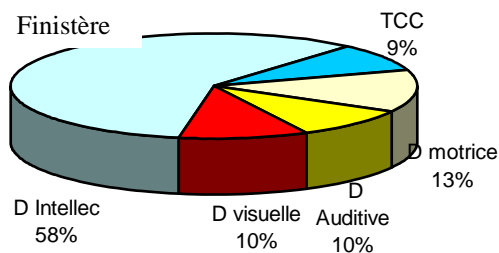
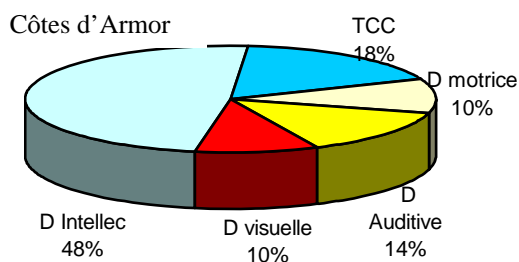
Source : DRASS – AMS

Tout comme les établissements d'éducation spéciale, la déficience intellectuelle représente la majorité des places financées en SESSAD, toutefois dans une moindre proportion par rapport aux établissements : une place financée en SESSAD sur deux dépend d'un SESSAD déficience intellectuelle.

Répartition des places financées en SESSAD Bretagne au 31.12.2006 par déficience



⁴ Données du service AMS de la DRASS de Bretagne



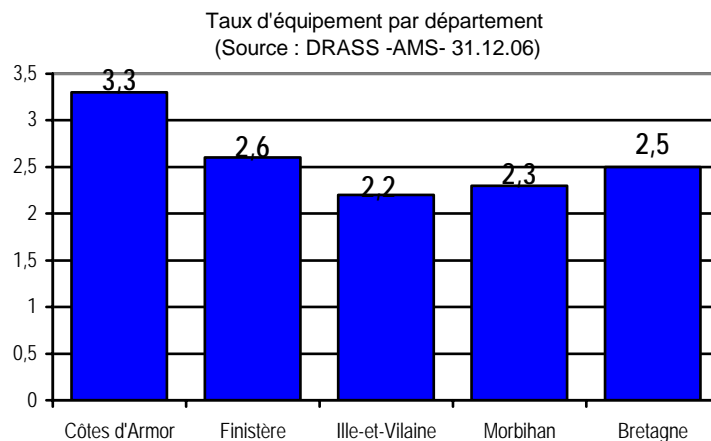
Ces représentations mettent en avant des particularités départementales de l'offre SESSAD :

- la sur-représentation des places pour TCC (18 % contre 11 % au niveau régional) ;
- la sous-représentation des places pour déficience intellectuelle en Ille-et-Vilaine (44 % au lieu de 51 % au niveau régional) et, à l'inverse, la sur-représentation des places pour déficience auditive (25 % contre 16 % au niveau régional) ;
- la sous-représentation des places pour TCC dans le Morbihan (7 % contre 11 % au niveau régional).
- La répartition de l'offre finistérienne situe dans la moyenne régionale.

Ces particularités sont développées par la suite.

➔ Des disparités départementales

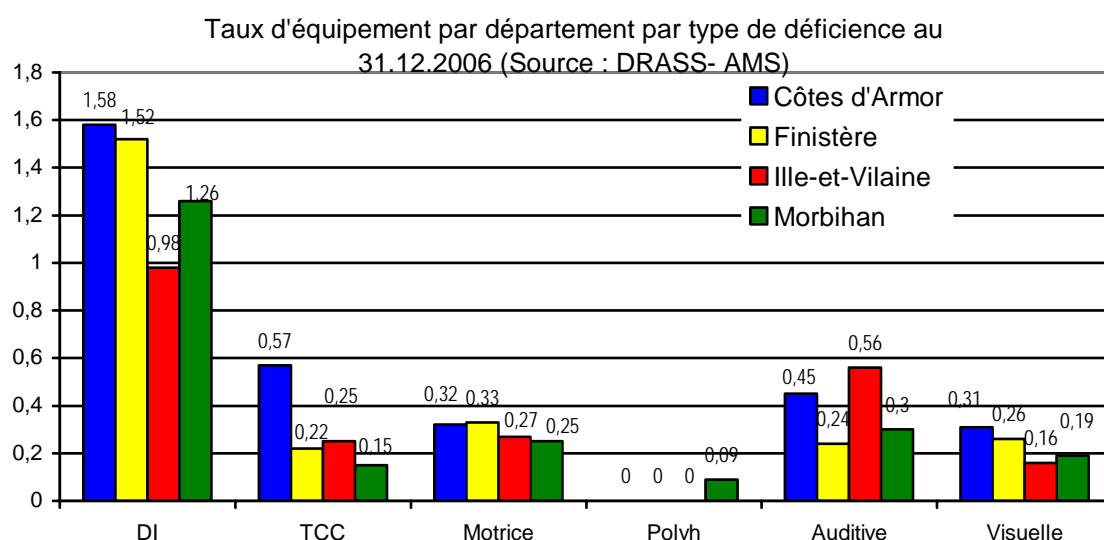
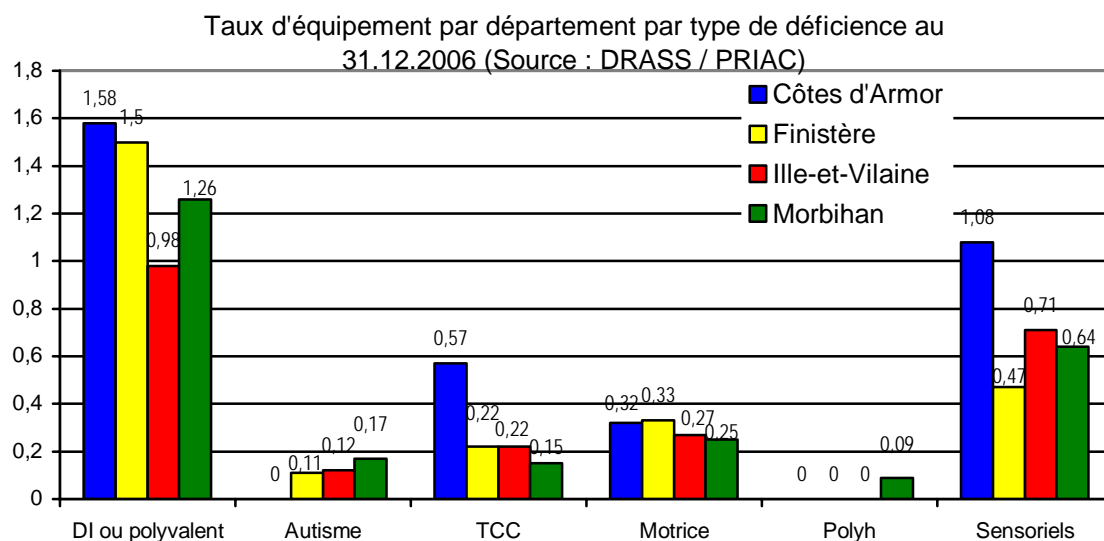
Avec **2.5 places financées** SESSAD pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2006, la Bretagne fait partie des régions dont l'offre de prise en charge à domicile est la plus développée (*1.74 places au niveau national au 01.01.05, source : STATISS*).



Les Côtes d'Armor enregistrent un taux d'équipement nettement supérieur à celui des autres départements bretons.

L'offre de prise en charge en SESSAD sur un territoire s'analyse également au regard du panel des dispositifs existants sur ce territoire.

Disparités tant géographiques que par type de déficience :



Source : DRASS – AMS

* taux d'équipement = nb de places financées pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

Au regard de la situation enregistrée au 01.01.2000 dans le schéma 2000/2005,

- concernant l'offre en SESSAD Déficience intellectuelle, seul le Finistère rattrape son retard sur les Côtes d'Armor,
- en matière de suivi par les SESSAD TCC, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan connaissent une progression de leur capacité, qui reste insuffisante pour rattraper le taux d'équipement des Côtes d'Armor, le Morbihan reste particulièrement en retard
- les disparités départementales en matière de SESSAD déficience motrice se sont atténuées, l'Ille-et-Vilaine a rattrapé son retard
- en matière de suivi SESSAD pour la déficience auditive, les disparités départementales demeurent avec une offre particulièrement développée en Ille-et-Vilaine suivi des Côtes d'Armor,

- les faibles disparités départementales de l'offre de suivi SESSAD déficience visuelle se maintiennent, l'Ille-et-Vilaine enregistrant toujours un sous-équipement au regard des autres départements bretons.

➔ Importance de la population accompagnée au-delà des places financées

La comparaison du nombre de jeunes pris en charge au 31 décembre 2006 au nombre de places financées révèle une population **de plus de 92 jeunes** suivis au-delà des places financées par les SESSAD ayant répondu à l'enquête. Cet effectif sous-estime la réalité puisque des SESSAD n'ont pas communiqué ces éléments.

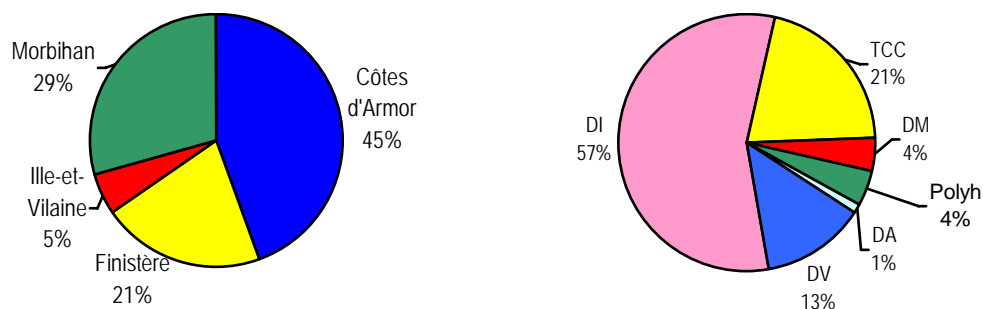
Situation au 31 décembre 2006

Nb enfants présents au 31.12.06 - Nb places financées	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	+ 16	+ 10	+ 1		+ 12	+ 2	+ 41
Finistère	+ 17	+ 2	0		0	0	+ 19
Ille-et-Vilaine	+ 9	0	0		- 14	+ 10	+ 5
Morbihan	+ 10	+ 7	+ 3	+ 4	+ 3	0	+ 27
Bretagne	+ 52	+ 19	+ 4	+ 4	+ 1	+ 12	+ 92

Source : enquête Association SESSAD de Bretagne. 31.12.2006

Parmi les enfants suivis par les SESSAD au-delà des places financées au 31 décembre 2006, plus de 4 sur 10 sont suivis par un SESSAD des Côtes d'Armor et 3 par un SESSAD du Morbihan.

Plus de 5 enfants suivis au-delà des places financées sur 10 sont suivis par un SESSAD pour déficience intellectuelle.



Le nombre de jeunes accueillis au-delà des places financées est toutefois moins importants que celui enregistrés l'année précédente.

Situation au 31 décembre 2005

Nb enfants présents au 31.12.05 - Nb places financées	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	+25	+7	+8	0	+4	+1	+45
Finistère	+37			0	0	+4	+41
Ille-et-Vilaine	+21		+1	0	0	-	+ 22
Morbihan	+4		+1	0	+6	+1	+12
Bretagne	+87	+7	+10	0	+ 10	+6	+120

L'investigation réalisée en 2004 révélait une population suivie au-delà des places financées moins importante (67 enfants suivis au-delà des places financées au

31.12.2003). Ces éléments seraient à croiser avec l'activité (en terme de séances réalisées par les différents services).

Une population suivie au-delà des places financées en fin d'année civile peut s'expliquer pour certains SESSAD par le fait que certains services peuvent, pour répondre aux besoins des usagers, anticiper des admissions au moment de la rentrée scolaire, alors que les sorties sont prévues tout au long de l'année.

➔ Des effectifs en liste d'attente toujours en augmentation : plus de 569 jeunes en attente d'une place de SESSAD au 31 décembre 2006.

Parmi les 64 SESSAD ayant répondu à l'enquête, 46 ont signalé des enfants inscrits sur leur liste d'attente au 31 décembre 2006.

En 2006, ils étaient 40 à signalé des enfants en liste d'attente au 31 décembre 2005.

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.06	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	73	4	49		14	0	140
Finistère	14	2	16		17	12	61
Ille-et-Vilaine	104	20	27		3	0	154
Morbihan	161	28	17	4	3	1	214
Bretagne	352	54	109	4	37	13	569

Au-delà du nombre plus important de participants à l'enquête (64 contre 50 en 2006), les effectifs en liste d'attente de SESSAD progressent et passent d'une moyenne de près de 8 enfants par SESSAD au 31 décembre 2005 à 9 enfants par SESSAD au 31 décembre 2006.

Cette évolution avait été signalé en 2006. En effet, bien que moins nombreux à répondre qu'en 2004, les SESSAD enregistreraient au 31 décembre 2005 un effectif en liste d'attente plus important : plus de 389 jeunes contre 365 au 31 décembre 2003.

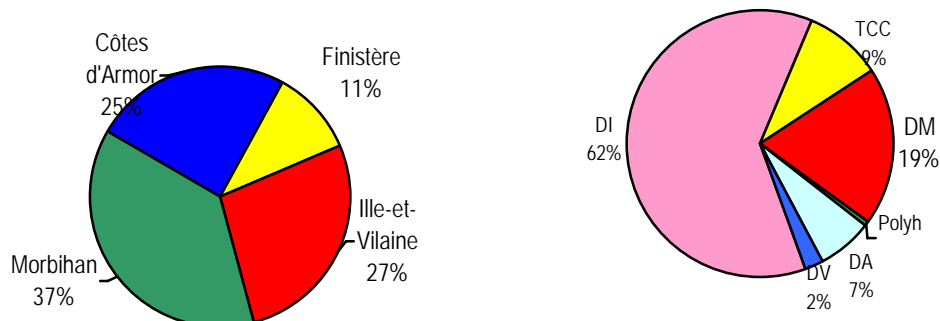
Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au 31.12.05	DI	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	66	14	35		8	6	129
Finistère	19	0	13		8	6	46
Ille-et-Vilaine	69	0	13		0	-	82
Morbihan	105	13	7	1	1	5	132
Bretagne	259	27	68	1	17	17	389

L'augmentation de l'effectif global en liste d'attente enregistré au 31 décembre 2006 par rapport aux situations précédentes repose notamment sur un effectif en liste d'attente plus important en SESSAD Déficience intellectuelle (352 au lieu de 259 en 2005), en SESSAD Déficience motrice (109 au lieu de 68 en 2005 et 42 en 2003) et en SESSAD Déficience auditive (37 au lieu de 17 en 2005 et 5 en 2003, du fait notamment de notifications pour des Troubles sévères du langage, TSL).

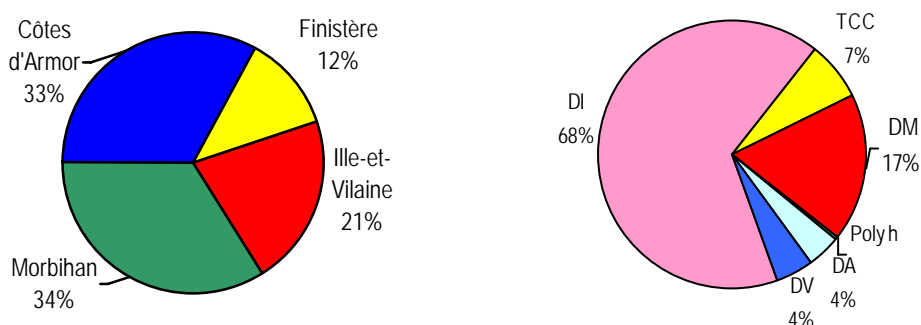
L'augmentation des effectifs en liste d'attente se vérifie également auprès des SESSAD TCC ayant répondu à l'enquête : 54 enfants signalés au 31 décembre 2006 par les 7 SESSAD (soit près de 8 jeunes par SESSAD) contre 27 enfants signalés par 4 SESSAD au 31 décembre 2005 (soit près de 7 jeunes).

La progression des effectifs en liste d'attente de SESSAD est particulièrement le fait des SESSAD d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2006



Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2005



Une autre appréciation des effectifs en liste d'attente : les données remontées par les DDASS au 30 juin 2006

Nombre de jeunes en attente d'une place au 30 juin 2006

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Etablissements (Total)	49	36	56	117	258
- éts pour déficients intellectuels	41	24	22	53	140
- éts pour autistes et TED	4	0		14	18
- éts pour handicapés moteurs		0	7	8	15
- éts pour polyhandicapés	4	8	10		22
- éts pour TCC		4	10	42	56
- éts pour déficients visuels		0	0		0
- éts pour déficients auditifs		0	7		7
					0
SESSAD	18	54	85	291	448
- pour déficients intellectuels	8	6	60	235	309
- pour autistes et TED		0		3	3
- pour handicapés moteurs		17	15	11	43
- pour polyhandicapés		0		6	6
- pour TCC		17	10	23	50
- pour déficients visuels		7		3	10
- pour déficients auditifs	10	7		10	27
		0			
Total	67	90	141	408	706

Sources : DRASS/DDASS/MDPH de Bretagne

La fiabilité de ces résultats est incertaine. Seule la DDASS des Côtes d'Armor et du Finistère procèdent à une enquête spécifique.

L'examen des listes d'attente au 31 décembre 2006 issues de l'enquête au regard des remontées par la DRASS à la CNSA au 30 juin 2006 révèle d'importants écarts entre les deux études :

- l'étude commanditée par l'Association des SESSAD recense, après élimination des doublons, 140 jeunes en liste d'attente dans les SESSAD des Côtes d'Armor au 31 décembre 2006 au lieu des 18 recensés par la DDASS de ce département 6 mois plus tôt,
- elle identifie 154 jeunes sur les listes d'attente des SESSAD d'Ille-et-Vilaine au 31 décembre 2006 contre 85 selon l'investigation de la DDASS de ce département 6 mois plus tôt,
- à l'inverse, elle en dénombre 241 dans les SESSAD du Morbihan au 31 décembre 2006 pour 291 recensés par la DDASS de ce département 6 mois plus tôt ,
- enfin, 109 jeunes sont identifiés en liste d'attente dans les SESSAD déficience motrice au 31 décembre 2006 contre 43 selon les DDASS 6 mois plus tôt et 352 en liste d'attente dans les SESSAD déficience intellectuelle contre 309 selon les DDASS 6 mois plus tôt.

➔ Des enfants en moyenne plus jeunes inscrits en liste d'attente des SESSAD polyhandicap ou déficience motrice et, à l'inverse, plus âgés en SESSAD TCC.

Agés moyens des jeunes en liste d'attente

	département de l'établissement				
	22	29	35	56	Total
Déficience intellectuelle	7,3	8,6	9,2	9,9	9,1
TCC	13,8	13,5	8,1	11,2	10,3
Déficience motrice	7,7	7,6	6,9	7,1	7,4
Polyhandicap				5,0	5,0
Déficience auditive	8,4	7,4	12,0	5,3	8,0
Déficience visuelle		6,2		10,0	6,5
Total	7,7	7,7	8,7	9,7	8,7

Agés minimum des jeunes en liste d'attente

	département de l'établissement				
	22	29	35	56	Total
Déficience intellectuelle	6 mois	4 ans 11 mois	2 ans 6 mois	1 ans 1 mois	6 mois
TCC	13 ans 9 mois	12 ans 5 mois	5 ans 6 mois	5 ans 7 mois	5 ans 6 mois
Déficience motrice	3 ans 0 mois	2 ans 4 mois	2 ans 1 mois	2 ans 10 mois	2 ans 1 mois
Polyhandicap				2 ans 3 mois	2 ans 3 mois
Déficience auditive	6 ans 7 mois	4 ans 1 mois	8 ans 11 mois	4 ans 1 mois	4 ans 1 mois
Déficience visuelle		2 ans 4 mois		10 ans 11 mois	2 ans 4 mois
Total	6 mois	2 ans 4 mois	2 ans 1 mois	1 ans 1 mois	6 mois

Agés maximum des jeunes en liste d'attente

	département de l'établissement				
	22	29	35	56	Total
Déficience intellectuelle	13 ans 1 mois	13 ans 1 mois	16 ans 2 mois	16 ans 9 mois	16 ans 9 mois
TCC	14 ans 8 mois	15 ans 4 mois	12 ans	16 ans 8 mois	16 ans 8 mois
Déficience motrice	15 ans 9 mois	15 ans 8 mois	14 ans 11 mois	17 ans	17 ans
Polyhandicap				10 ans 3 mois	10 ans 3 mois
Déficience auditive	12 ans 8 mois	16 ans 3 mois	14 ans 11 mois	7 ans 7 mois	16 ans 3 mois
Déficience visuelle		10 ans 2 mois		10 ans 11 mois	10 ans 11 mois
Total	15 ans 9 mois	16 ans 3 mois	16 ans 2 mois	17 ans	17 ans

➔ **Une baisse des situations de prise en charge par défaut, mais dont l'effectif reste important : au moins 35 jeunes pris en charge « par défaut » par un SESSAD en attente d'une place disponible.**

Au 31 décembre 2006, 18 SESSAD parmi les 64 ayant répondu à l'enquête signalent accompagner 35 jeunes « par défaut » en attente d'une réorientation.

Déficience	Au 31.12.2006	
	au moins 1 jeune	Nb de jeunes concernés
Intellectuelle	18	30
TCC	1	2
Motrice	1	1
Polyhandicap	1	1
Auditive	0	0
Visuelle	1	1
Total	18	35

Cette situation semble confirmer l'évolution à la baisse des situations d'inadéquations des accompagnements :

- au 31 décembre 2005, 14 SESSAD signalaient prendre en charge 18 jeunes en attente d'une places disponible.
- au 31 décembre 2003, 19 SESSAD étaient concernés par 45 jeunes,
- et au 31 décembre 2002, 18 SESSAD étaient concernés par 60 jeunes.

Cette baisse traduit-elle une meilleure adéquation des admissions ? ou est-ce le reflet d'une augmentation des réponses des autres dispositifs ?

➔ Les SESSAD et l'accompagnement précoce des jeunes handicapés

a) Une majorité de SESSAD agréés pour intervenir auprès des moins de 6 ans

Si quelques SESSAD ont un agrément pour l'accompagnement des jeunes handicapés à partir de 6 ans, âge de la scolarisation obligatoire, **la majorité des SESSAD a un agrément pour intervenir auprès des moins de 6 ans (80 %)**, afin d'accomplir la mission de prise en charge précoce.

Age minimum < 6 ans	Département du SESSAD				Total
	22	29	35	56	
XXIV DI	5	7	8	7	27
XXIV autisme	0	1	1	0	2
ITEP	1	2	3	1	7
XXIV bis	2	3	2	2	9
XXIV ter	0	0	0	3	3
XXIV quater	1	2	1	1	5
XXIV quinquès	3	2	1	2	8
Total	12	17	16	16	61
Age minimum >= 6 ans					
ITEP	1	2	0	2	5
XXIV DI	1	2	2	3	8
Total	2	4	2	5	13

b) Dans les faits, moins de 10 % des jeunes accompagnés par ces SESSAD sont âgés de moins de 6 ans

Bien qu'ayant majoritairement un agrément pour la prise en charge précoce, l'accompagnement des moins de 6 ans par les SESSAD reste faible.

Parmi les 61 SESSAD habilités pour l'accompagnement précoce (moins de 6 ans) ayant participé à l'enquête, seuls **19** prennent effectivement en charge des enfants de moins de 6 ans, soit trois SESSAD sur dix.

Parmi les 61 SESSAD agréés pour l'accompagnement précoce (moins de 6 ans), **seuls 8,7% des enfants suivis par ces SESSAD ont moins de 6 ans.**

Base : SESSAD ayant l'agrément auprès des moins de 6 ans	Nb total d'enfants suivis au 31.12.2006	Dont nb d'enfants de moins de 6 ans	Part des moins de 6 ans (%)
Toutes déficiences confondues	1 523	133	8,7
Dont :			
- SESSAD déficience intellectuelle	753	93	12,4
- SESSAD déficience motrice	237	17	7,2
- SESSAD polyhandicapés	19	12	63,2

La part des moins de 6 ans est la plus importante (63,2 %) dans les SESSAD pour polyhandicapés.

« Il apparaît que les SESSAD peuvent être interpellés « précocement » pour de jeunes enfants relevant du polyhandicap. Il s'agit alors de travailler un projet de réorientation vers une prise en charge en établissement. Cette observation mériterait d'être approfondie au regard des questions qui se posent régulièrement quant à la pertinence et la nécessité de créations de SESSAD spécifiques pour enfants polyhandicapés ».

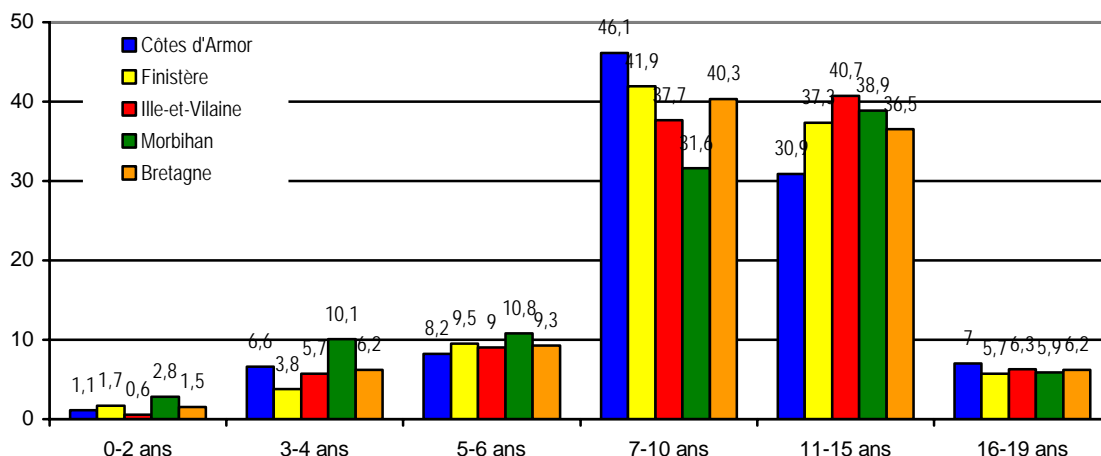
Groupe de travail Association des SESSAD de Bretagne

Les moins de 6 ans représentent 12 % des jeunes suivis par les SESSAD déficience intellectuelle, déficience motrice et polyhandicap au 31 décembre 2006. Ce résultat peut être mis en perspective avec les données issues de l'arrêté préfectoral de publication des valeurs moyennes et médianes d'indicateurs sociaux ou médico-

sociaux⁵ : au cours de l'année 2005, **les jeunes de moins de 7 ans représentent 17 % des jeunes accompagnés** par les SESSAD déficience intellectuelle, Déficience motrice et polyhandicap, et **les moins de 5 ans 8 %**.

Le Morbihan se distingue des autres départements bretons par une proportion des moins de 5 ans parmi les jeunes suivis par les SESSAD du département (12,9 %) plus importante que la moyenne régionale (7,7 %).

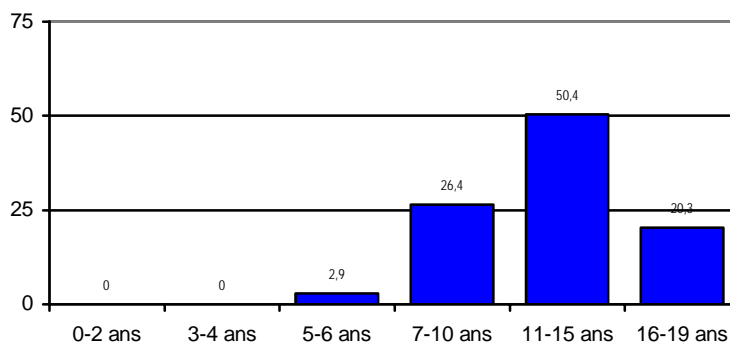
Répartition de la population suivie par les SESSAD DI/DM/Polyhandicap par âge (en %) en 2005



Source : arrêté préfectoral de publication des valeurs moyennes et médianes d'indicateurs sociaux ou médico-sociaux

Répartition de la population suivie par les SESSAD TCC par âge (en %) en 2005

Le suivi des moins de 6 ans est plus marginal dans les pratiques des SESSAD TCC : en 2005, seuls 3 % des jeunes suivis par les SESSAD TCC étaient âgés de 5 à 6 ans et aucun suivi d'enfants de moins de 5 ans a été signalé.



Le nombre important d'enfants en liste d'attente génère des délais d'attente trop longs et donc peu compatibles avec la réactivité nécessaire dans le champ de l'éducation précoce, ce qui peut expliquer pour partie le faible effectif d'enfants de moins de 6 ans suivis par les SESSAD.

Les SESSAD « déficients visuels » et « déficients auditifs » sont organisés en services spécialisés en fonction des âges (SAFEP pour les moins de 3 ans) . Les places « éducation précoce » sont donc dédiées et garanties. A l'inverse les SESSAD « déficience motrice » et « déficience intellectuelle » couvrent la tranche d'âge fixée par l'agrément (le plus souvent 0-20 ans). Ils ne disposent donc pas de places dédiées. De plus, du fait du développement des dispositifs collectifs d'intégration scolaire (CLIS et UPI), les SESSAD sont mobilisés par la scolarisation d'enfants en école primaire et de plus en plus par la scolarisation d'adolescents au

⁵ Les pourcentages de ces deux sources portent sur des tranches d'âges de référence différentes

collège, voire au lycée (UPI Pro). La plupart des SESSAD observe un vieillissement de la population suivie.

c) Quelles spécificités des pratiques au sein des SESSAD en matière d'accompagnement des moins de 6 ans ?

Dans ce contexte, l'association des SESSAD de Bretagne a mis en place en 2006 un groupe de travail sur la mission de prise en charge précoce par les SESSAD. Pour alimenter cette réflexion, deux questionnements qualitatifs ont été introduits dans l'investigation auprès des SESSAD :

- d'une part, en terme d'organisation spécifique pour la prise en charge d'enfants de moins de 6 ans (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques à la prise en charge précoce, ...)
- et d'autre part en terme de partenariats spécifiques à la petite enfance (CAMSP, crèche, halte-garderie, pédopsychiatre, PMI, etc.)

Seuls 53 % (soit 39) des SESSAD agréés pour intervenir auprès des moins de 6 ans ont répondu à la question concernant l'organisation spécifique pour la prise en charge des enfants de moins de 6 ans.

La plupart des services n'a pas constitué d'équipes dédiées à proprement parlé. Signalons toutefois l'organisation du SESSAD « la Passagère » en deux antennes « enfance » et « adolescence ». Les SESSAD « déficience sensorielle » ont une organisation qui leur est propre en fonction de l'âge des enfants : en effet, les SAFEP accompagnent les enfants de moins de 3 ans, tandis que les SAAAS et les SSEFIS prennent le relais au-delà de 3 ans.

Quelques SESSAD disposent dans leur plateau technique d'éducateurs et d'éducatrices de jeunes enfants (9 SESSAD) ou d'encore de professionnels dédiés : éducateur spécialisé ou psychologue.

La formation de Jeanine Lévy et le bilan sensori-moteur de Billinger sont les deux formations mentionnées et spécifiques dans le champ de l'éducation précoce qui ont été suivies par des professionnels des SESSAD.

Organisations spécifiques les plus citées⁶ :

- ➔ Présence d'une **éducatrice jeunes enfants** (9)
- ➔ Présence d'une **psychomotricienne** (8)
- **Formation spécifique** de l'équipe ou équipe ayant une expérience auprès des jeunes enfants (6) : « *Professionnels précisément chargés de la prise en charge précoce et ayant été formés à l'éveil du tout petit chez Janine Levy* » ; « *Pas d'équipe dédiée, mais mise en place d'une formation spécifique "éveil du tout petit" dès le démarrage du SESSAD pour l'ensemble des professionnels (EJE, ES Psychomotricienne)* » ; « *formation continue* » ; « *Projet "éducation précoce" en place dès l'ouverture + formation des professionnels* » ; « *Le personnel est généralement formé à la prise en charge des handicaps moteurs et neuro-moteurs* » ; « *Equipe du SESSAD déjà formée à la prise en charge précoce* ».
- ➔ Articulation avec le **SAFEP** (4)
- ➔ Lien avec le **CAMSP** (3) : « *une partie de l'équipe travaille également au CAMSP de Lannion* »
- ➔ Présence d'un **éducateur spécialisé dédié** (2)

⁶ *Le SESSAD a-t-il mis en place une organisation spécifique pour la prise en charge d'enfants de moins de 6 ans (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques à la prise en charge précoce, ...) ?*

→ Présence d'un **psychologue dédié** (2)

Autres illustrations :

- *Projet de création d'une garderie d'enfant séquentiel spécialisé*
- *Renforcer l'accompagnement parental dans le cadre de la poursuite du travail autour de l'annonce du handicap*
- *Développer le travail de collaboration avec les structures d'accueil des jeunes enfants en situation de handicap.*
- *La prise en charge précoce est une des missions prioritaires du SESSAD TED, il a donc été pensé pour cela. Il n'y a pas à l'heure actuelle de personnel spécifique et uniquement dédié à la petite enfance (éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice..), néanmoins notre équipe a de l'expérience auprès de jeunes enfants.*
- *accueil spécifique psychomoteur*
- *3 psychomotriciennes et 2 Educateurs Spécialisés (1 psychomotricienne du SESSAD travaille au CAMSP). SESSAD est identifié et ciblé sur petite enfance et polyhandicap*
- *SESSAD organisé en « antenne enfants » et « antenne adolescents » rattachées à un complexe médico-éducatif lui-même structuré en pôles « enfants » et pôles « adolescents ». Chaque antenne du SESSAD s'inscrit dans un des pôles de l'institution. L'équipe éducative est distincte pour chaque antenne. Un éducateur de jeunes enfants et une éducatrice spécialisée interviennent auprès des enfants. Une psychologue est référente de l'antenne « enfants » et une autre de l'antenne « ados ». Chaque antenne a un chef de service responsable du suivi des projets individualisés et de l'animation des équipes. Les autres intervenants (orthophoniste, psychomotricien, assistante sociale, médecin psychiatre) sont commun à l'ensemble du service.*
- *Pas d'équipe dédiées à la prise en charge des enfants de moins de 6 ans. Cependant des professionnels interviennent plus spécifiquement auprès de ces enfants par la mise en place de groupes qui se déroulent dans la salle de motricité du SESSAD : éducatrices jeunes enfants, psychomotricienne. Il y a un groupe poney et un groupe piscine pour les petits.*

Le SESSAD travaille-t-il avec des partenaires spécifiques à la petite enfance (CAMSP, crèche, halte-garderie, pédopsychiatre, PMI, etc.) ?		Age minimum < 6 ans
oui	Effectif %	42 68,9%
non	Effectif %	9 14,8%
Sans réponse	Effectif %	10 16,4%
Total	Effectif %	61 100,0%

17 % des SESSAD accueillant les moins de 6 ans n'ont pas répondu à la question concernant le travail avec des partenaires spécifiques à la petite enfance.

42 SESSAD agréés pour l'accueil des moins de 6 ans (près de 70 %) déclarent travailler avec des partenaires spécifiques à la petite enfance.

Partenaires les plus cités :

- **Crèches et/ou haltes-garderies** (27) : « rencontres ponctuelles, participation aux réunions de synthèse. Echanges de C.R. de consultations médicales » ; « Halte-garderie/crèche : échanges autour du suivi de l'enfant. Lieux d'intervention possibles » ; « Halte-garderie parfois, accueil, sensibilisation équipe, interventions sur site » ; « Principalement avec les structures d'accueil de la petite enfance : crèches et halte garderie dans le cadre d'accueil d'un jeune enfant et/ou dans le cadre de projet d'intégration en préparation d'un projet de scolarisation ou comme alternative à la scolarisation » ;
- **CAMSP** (21) : « CAMSP : liens entre les 2 médecins » ; « rencontres ponctuelles, participation aux réunions de synthèse. Echanges de C.R. de consultations médicales » ; « préparation d'orientation » ; « Liaisons avec le CAMSP pour passage de relais » ;
- **Pédopsychiatres** (14) / **Hôpital de jour** (3) : « Hôpital de jour, pédopsychiatrie, double prise en charge pour un enfant en 2005/2006 et 2006/2007, sans convention » ; « Le SESSAD s'inscrit dans le panel de services proposés par le secteur 2 de pédopsychiatrie de Brest. Pédopsychiatrie = suivi d'enfants issus de la pédopsychiatrie et appui de la pédopsychiatrie pour certaines situations » ; « Pédopsychiatrie en complémentarité de prise en charge (pour exemple : temps partiel école/SESSAD + temps partiel hôpital de jour) » ; « Collaboration avec les structures hospitalières lorsque des besoins en soins nécessitent l'intervention plus intensive des structures hospitalières ».
- **Médecins PMI** (8) : « Médecins PMI : co/interventions » ; « PMI : articulation de suivi, d'orientation » ; « Les relations avec les médecins de PMI se font surtout dans le cadre de projets de scolarisation en maternelle » ;
- **Ecoles maternelles** (3)
- **Assistantes maternelles** (3)
- **Structures de loisirs : CLSH, centre aéré** (3)
- mais aussi, médecin de rééducation, pédiatrie généticien

Autres illustrations :

- CLSH - 1 crèche familiale - Réunion avec puéricultrice pour mettre en place un projet de socialisation
- Crèche, 1 fois (PMI non malgré nos propositions réitérées ++)
- En fonction des besoins des enfants, par convention dans le cadre du projet personnalisé
- Nous adressons des enfants en CS auprès du pédopsychiatre du CMPEA de Lannion, sommes en liens réguliers avec CAMSP, et participons aux réunions d'intégration scolaire avec les médecins PMI pour les classes maternelles. Dans certains cas, il peut y avoir des prises en charge mixtes entre le centre de rééducation et le SESSAD

« Les professionnels des SESSAD interviennent régulièrement dans les crèches (municipales, parentales,...), halte-garderie, jardin d'enfants.

Des conventions sont mises en place et formalisées. Dans les structures d'accueil pour la petite enfance, il n'existe pas, contrairement aux écoles, de dispositif de mise à disposition d'auxiliaire de vie. A Saint-Malo, le service « accueil petite enfance » de la ville a recruté une professionnelle pour accompagner une jeune enfant polyhandicapée (suivie par le SESSA) et permettre son accueil à temps plein à la crèche.

A Brest, les locaux de la halte-garderie sont mis à disposition du SESSAD pour accueillir des enfants polyhandicapés.

Des SESSAD sont sollicités pour participer au projet de Maison de la petite enfance. L'intérêt de créer des « jardins d'enfants spécialisés » est posé. Faut-il soutenir la création de lieux spécialisés ou bien dans le droit fil de la loi de février 2005 de favoriser l'accueil d'enfants dans des dispositifs dits de « droit commun » ? Philippe Bas, le ministre délégué à la famille, a présenté les grandes lignes du plan « petite enfance » 2007-2011 : création de 40 000 places supplémentaires en accueil collectif ; création de « plates-formes de formation aux métiers d'aide à la personne » qui coordonneront l'ensemble des moyens afin de développer les formations aux métiers de la petite enfance ; développement à titre expérimental de micro-crèches pouvant accueillir de trois à neuf enfants ; amélioration de l'accueil des jeunes enfants handicapés ; assouplissement des modalités du congé maternité.

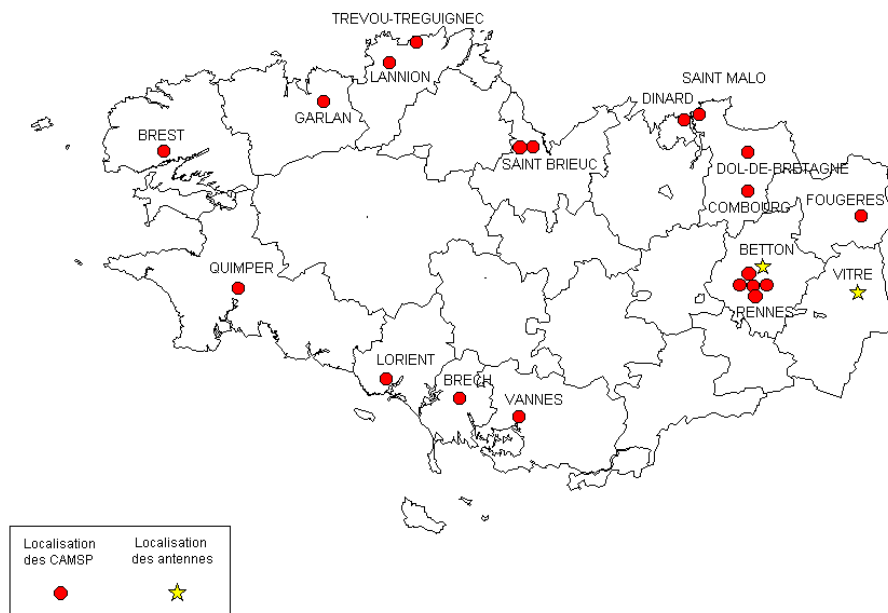
Groupes de travail Association des SESSAD de Bretagne

L'articulation CAMSP-SESSAD reste interrogée.

Le développement de CAMSP, une des priorités du PRIAC 2007/2011, dans l'environnement du SESSAD semble avoir pour effet de limiter les demandes d'accompagnement par les SESSAD pour les jeunes enfants non scolarisés.

Actuellement, des zones sont dépourvues de CAMSP comme l'illustre la carte par pays ci-dessous.

Localisation des CAMSP de Bretagne



Copyright CREAI de Bretagne - 04.2007
Source : fichier FINESS au 20.03.07 / annuaire social du CREAI

« D'une manière générale, les orientations émanant de CAMSP-CMPP se font tardivement autour de 6 ans en lien avec un projet de scolarisation.

On constate effectivement que les enfants suivis par les SESSAD sont désormais de plus en plus souvent scolarisés. L'ouverture des dispositifs CLIS et UPI collège/UIP Lycée a accéléré cette évolution. Le nombre important d'enfants et d'adolescents sur liste d'attente a accentué également cette situation. Ce phénomène des listes d'attente fait « repoussoir » quant aux demandes de relais par un SESSAD. En effet dans le champ de l'éducation précoce, il importe d'être réactif et de pouvoir intervenir rapidement

Le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, voire de moins de 6 ans, dans les SESSAD déficience intellectuelle reste donc très faible.

Pour garantir des prestations au bénéfice des jeunes enfants orientés vers un SESSAD, il semble nécessaire d'inscrire l'éducation précoce comme priorité (et non l'antériorité de la demande). Certains SESSAD procèdent ainsi en accord déjà avec les CDES et maintenant avec les MDPH.

Les CAMSP-CMPP malgré des listes d'attente conséquentes, semblent éprouver quelques difficultés à « lâcher » les enfants.

La présence en proximité d'un CAMSP influe bien évidemment sur l'admission précoce. Par exemple, le SESSAD « Arc en Ciel » de Morlaix n'admet plus d'enfants de moins de 3 ans depuis l'ouverture du CAMSP.

Le diagnostic de « trisomie 21 » peut expliquer une orientation précoce vers un SESSAD Déficience intellectuelle (cf. SESSAD « Alizés » de St Briec).

La qualification et le statut du médecin responsable du SESSAD pourrait influencer sur les orientations ? Exemples cités : un pédopsychiatre de secteur ou un pédiatre généticien hospitalier intervenant en tant que médecins attachés dans un SESSAD.

Poser un diagnostic de « déficience intellectuelle » chez un très jeune enfant reste délicat, voire stigmatisant. D'où l'importance de revendiquer la mission « approfondissement du diagnostic » et de parler de « retard ».

Toutefois, il est à craindre que la mise en place des MDPH et la lourdeur des nouvelles procédures (dossier exhaustif, projet de vie,...) ne favorisent pas la demande d'un suivi SESSAD. Le CAMSP est un dispositif de « droit commun » et à ce titre apparaît moins stigmatisant. De plus, certains CAMSP offrent des prestations sur lieux de vie et non plus seulement au centre de consultation.

Groupe de travail Association des SESSAD de Bretagne

➔ Les SESSAD et l'accompagnement des 16-20 ans

a) Une majorité de SESSAD agréés pour intervenir auprès des 16 ans et plus

De même, si quelques SESSAD ont un agrément pour intervenir jusqu'à l'âge de 16 ans, la majorité des SESSAD a un agrément jusqu'à 20 ans (83 %).

Age maximum	département du SESSAD				Total
	22	29	35	56	
>= 16 ans					
XXIV DI	6	7	9	9	31
XXIV autisme	0	1	1	0	2
ITEP	1	3	2	3	9
XXIV bis	2	3	2	2	9
XXIV ter	0	0	0	3	3
XXIV quater	1	1	2	1	5
XXIV quinquè	1	1	1	1	4
Total	11	16	17	19	63
< 16 ans					
XXIV DI	0	2	1	1	4
ITEP	1	1	1	0	3
XXIV quater	0	1	0	0	1
XXIV quinquè	2	1	0	1	4
Total	3	5	2	2	12

b) Dans les faits, peu de jeunes âgés de 16 ans et plus accompagnés par ces SESSAD

Or, dans la réalité, peu de jeunes de 16 ans et plus sont suivis par un SESSAD :

- au 31 décembre 2001, l'enquête ES (actuellement en cours d'actualisation) dénombrait 103 jeunes âgés de 16 ans et plus suivis par un SESSAD, soit **7,3 % du public des SESSAD**. Ce résultat masque des proportions différentes selon les agréments des SESSAD.
- les indicateurs de l'arrêté du 15 mai 2006⁷ révèlent effectivement que les SESSAD TCC accompagnent davantage de jeunes de 16 ans et plus (11,5 %) que les SESSAD pour déficients intellectuels, déficients moteurs et polyhandicap (6,3 %, avec des disparités départementales : de 3,5 % dans le Finistère à 10,8 % dans les Côtes d'Armor).

Parmi les 63 SESSAD agréés pour le suivi des 16 ans et plus, seuls **14** accompagnaient au 31 décembre 2006 des jeunes de 16 ans et plus, soit deux SESSAD sur dix.

Parmi les 63 SESSAD agréés pour le suivi des 16 ans et plus, seuls **5 % des enfants pris en charge par ces SESSAD sont âgés de 16 ans ou plus**.

Les SESSAD pour déficients auditifs présentent une sur-représentation des jeunes de 16 ans et plus (19,3 %).

⁷ Présenté précédemment

<i>Base : SESSAD ayant l'agrément auprès des 16 ans et plus</i>	Nb total d'enfants suivis au 31.12.2006	Dont nb enfants de 16 ans et plus	Part des 16 ans et plus (%)
XXIV DI	843	9	1,1
XXIV autisme	30	0	0
Itep	108	0	0
XXIV bis	237	9	3,8
XXIV ter	19	0	0
XXIV quater	290	56	19,3
XXIV quinquès	158	11	7,0
Total	1685	85	5,0

c) Quelles spécificités des pratiques au sein des SESSAD en matière d'accompagnement des 16 ans et plus ?

De même que des partenariats entre SESSAD et CAMSP sont mis en place dans le cadre de l'accompagnement précoce, des partenariats entre SESSAD et autres dispositifs, tel que GRAFIC, les UPI Pro, les SIPFP, les SAVS ou SAMSAH,..., existent pour l'accompagnement des jeunes âgés de 16 ans et plus. De nouvelles pratiques au sein de SESSAD semblent émerger tel que le recrutement d'éducateur technique pour accompagner la formation professionnelle.

Quelle est la réalité de l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes par les SESSAD ? Ce thème, retenu dans le cadre d'un atelier lors des journées nationales SESSAD à St Malo en novembre 2004, est repris dans le cadre du groupe de travail initié par l'Association des SESSAD de Bretagne en 2007.

Pour alimenter cette réflexion, deux questionnements qualitatifs ont été introduits dans l'investigation auprès des SESSAD :

- d'une part, en terme d'organisation spécifique pour la prise en charge des jeunes de 16 ans et plus (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques, ...)
- et d'autre part en terme de partenariats spécifiques à l'accompagnement des 16 ans et plus (SIPFP, GRAFIC, Cap emploi, mission locale, CFA, etc.)

Mais seulement 28,6 % (18) d'entre eux ont répondu à la question 8, concernant une organisation spécifique pour la prise en charge des plus de 16 ans.

Organisations spécifiques les citées⁸ :

- ➔ Présence d'éducateur spécialisé (4)
- ➔ Suivi psycho-éducatif (2)
- ➔ Lien avec les lycées généraux et professionnels (2)
- ➔ Présence d'éducateur technique (1)
- ➔ Présence d'éducateur technique spécialisé (1)
- ➔ CESF (2)
- ➔ Dispositifs d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle (1)
- ➔ Intervention d'un professionnel (pour la recherche de stage) (1)

⁸ *Le SESSAD a-t-il mis en place une organisation spécifique pour la prise en charge de jeunes de 16 ans ou plus (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques, ...) ?*

Illustrations

- 3 jeunes sont suivis individuellement par des éducateurs spécialisés du SESSAD, familiarisés avec l'intégration sociale et professionnelle + intervention d'un éducateur technique au SESSAD dans la tranche d'âges 14/16 ans
- Equipe spécifique travaillant en lycées généraux et lycées professionnels
- Garder une disponibilité d'intervention sur les objectifs d'insertion sociale et professionnelle en association avec les dispositifs d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle.
- Le suivi des jeunes de plus de 16 ans est plus orienté vers un suivi psycho-éducatif. La rééducation principale de kinésithérapie est plus axée sur l'image du corps avec le vécu corporel.
- Nous préparons les sorties UPI dès les 12/13 ans avec une équipe spécifique pour les ados (un psychologue mi-temps, un éducateur spécialisé à mi-temps, un éducateur technique spécialisé à mi-temps) qui propose beaucoup de mises en situation et observations (ateliers, suivis de stages, visites d'entreprise...).
- Educatrice Spécialisée partenaire avec le CERS de Vannes (soutien scolaire) et embauche d'un CESF (début 07)
- Un professionnel intervient particulièrement sur le champ professionnel (recherche de stage en vue d'apprentissage ou de formation professionnelle). Professionnel non formé actuellement. Réflexion en cours sur le recrutement d'un éducateur technique ou d'un CESF.
- Un suivi plus particulier avec l'éducateur du SESSAD pour la préparation de l'orientation

Parmi les SESSAD accompagnant des jeunes de 16 ans et plus, seulement 35 % travaillent avec des partenaires spécifiques de l'accompagnement des 16 ans et plus.

Le SESSAD travaille-t-il avec des partenaires spécifiques à l'accompagnement des 16 ans et plus (SIFPP, GRAFIC, Cap emploi, mission locale, CFA, etc.) ?		Age maximum >= 16 ans
oui	Effectif	22
	%	34,9%
non	Effectif	22
	%	34,9%
Sans réponse	Effectif	19
	%	30,2%
Total	Effectif	63
	%	100,0%

Partenaires les plus cités :

- ➔ GRAFIC (9) : « Relais avec GRAFIC à partir du moment où les jeunes ont un apprentissage. GRAFIC intervient sur le champ professionnel et nous éventuellement sur les champs : éducatif, social et psychologique. Partenariat avec une UPI Pro » ;
- ➔ SIFPro / SIFPP (5) : « Pour l'instant les deux adolescents suivis étaient encore en lycée, mais pour une jeune fille de 14 ans, en grande difficulté scolaire, nous sommes en recherche de stages en milieu professionnel : contacts pris avec Impro pour l'instant »

- CFA (4)
- Mission Locale (3)
- UPI Pro (2)
- SEGPA (2)
- Maison familiale rurale (2) : « *Suivi individuel pour trois jeunes en formation CAP agricole en Maison Familiale Rurale* » ;
- SAVS (1) : « *SAVS : préparation d'orientation* » ;
- Entreprises (1)
- Cap emploi (1)

Autres illustrations

- *Au cas par cas en fonction des projets des jeunes, articulation avec les services du pôle étudiant et dispositif emploi-formation de l'URAPEDA*
- *Depuis quelques années, consultation spécifique avec un médecin de la médecine du travail pour aider les adolescents à s'orienter professionnellement*
- *Avec le MIGEC = MIGEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Catholique Nationale) par conventionnement entre un lycée, la famille/le SESSAD.*
- *De façon ponctuelle en guidant le jeune vers ces structures*
- *Des liens sont établis pour préparer l'avenir professionnel du jeune*
- *MGD (un projet monté en partenariat). Convention avec la MGD pour jeunes de + de 20 ans déscolarisés (en attente d'intégration en formation professionnelle au Lycée St Paul de Vannes) pour mises en stages.*

Par ailleurs, des SESSAD agréés pour l'accompagnement de jeunes jusqu'à 20 ans ne suivant pas actuellement de jeunes de 16 ans et plus signalent « se préparer » à cette évolution :

- « *Pas encore (les jeunes sont encore en UPI), mais nous avons des contacts et nous nous y préparons* »
- « *Pas encore en place, mais c'est dans les projets de développement, en fonction des situations des jeunes* ».

Lors de la première réunion du groupe de travail piloté par l'Association des SESSAD de Bretagne, ont été évoquées notamment les préoccupations suivantes :

- 1) Partenariats SESSAD-IMP (SEES), IMPRO (SIPFP), UPI, SEGPA, etc. :
Comment les finaliser ? Existe-t-il des conventions ?
- 2) Créations de nouvelles UPI :
 - Au niveau collège : où en est la concertation avec les SESSAD ?
 - Au niveau lycée : deux cas de figure
 - ↳ lycée professionnel
 - ↳ lycée général

Les professionnels du SESSAD sont peu associés aux demandes de mise en œuvre. Les décisions se traitent entre services de l'état (DDASS et E.N.). Les professionnels présents s'interrogent sur la création d'UPI attachée à des lycées généraux ? Quelle finalité ? Pour quoi faire ? Quel sens pour les parents et les jeunes adolescents ?

- 4) Stages en IMPRO, en entreprise : les professionnels des SESSAD souhaitent échanger sur leur coopération avec les IMPRO, voire des entreprises pour travailler les orientations professionnelles des jeunes et/ou leurs motivations.

Ces stages permettent de :

- Vérifier le projet du jeune,
- Vérifier ses aptitudes ou non à un cursus de formation professionnelle qualifiante,
- dédramatiser les orientations vers des structures spécialisées.

5) A plusieurs reprises, les participants ont signalé que la prise en charge des adolescents au SESSAD n'était pas seulement liée à la notion d'orientation professionnelle ou de formation professionnelle : l'accompagnement est **global** et prend en compte le bien-être de la personne, son autonomie dans la vie quotidienne, sa socialisation, ses relations avec son environnement et ses compétences.

Axes de travail

- Adolescents porteurs de handicap : Quelle identité ?
- Plateau technique du SESSAD (Ados)
- Le SESSAD dans un réseau
- Le SESSAD et les familles des adolescents

Groupe de travail Association des SESSAD de Bretagne

➔ **Les réponses aux populations « spécifiques »**

L'analyse des catégories de bénéficiaires tels que définis par les agréments permet d'identifier l'offre relative aux populations spécifiques :

- l'accompagnements d'enfants et d'adolescents **présentant des troubles autistiques et apparentés**

- 2 SESSAD dédiés à la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles autistiques et apparentés (Brest, Rennes)
- Des SESSAD Déficience Intellectuelle sont également agréés pour suivre des jeunes autistes ou présentant des Troubles envahissants du développement. C'est le cas, par exemple, du SESSAD de Kerdirect (14 places sur une capacité totale de 30) ou du SESSAD La Passagère (5 places sur une capacité totale de 35).

- l'accompagnement des jeunes présentant des **troubles spécifiques du langage oral** : 2 SESSAD sont agréés pour le suivi de jeunes déficients auditifs et de jeunes présentant des troubles spécifiques du langage oral

➔ **Des disparités départementales en terme de durée moyenne de prise en charge**

Services relevant des articles D 312-11, D 312-60, D 312-83

	Durée moyenne (en jours)
Côtes d'Armor	1 033.1
Finistère	829.8
Ille-et-Vilaine	1 152.2
Morbihan	1 189.5
Bretagne	947.5

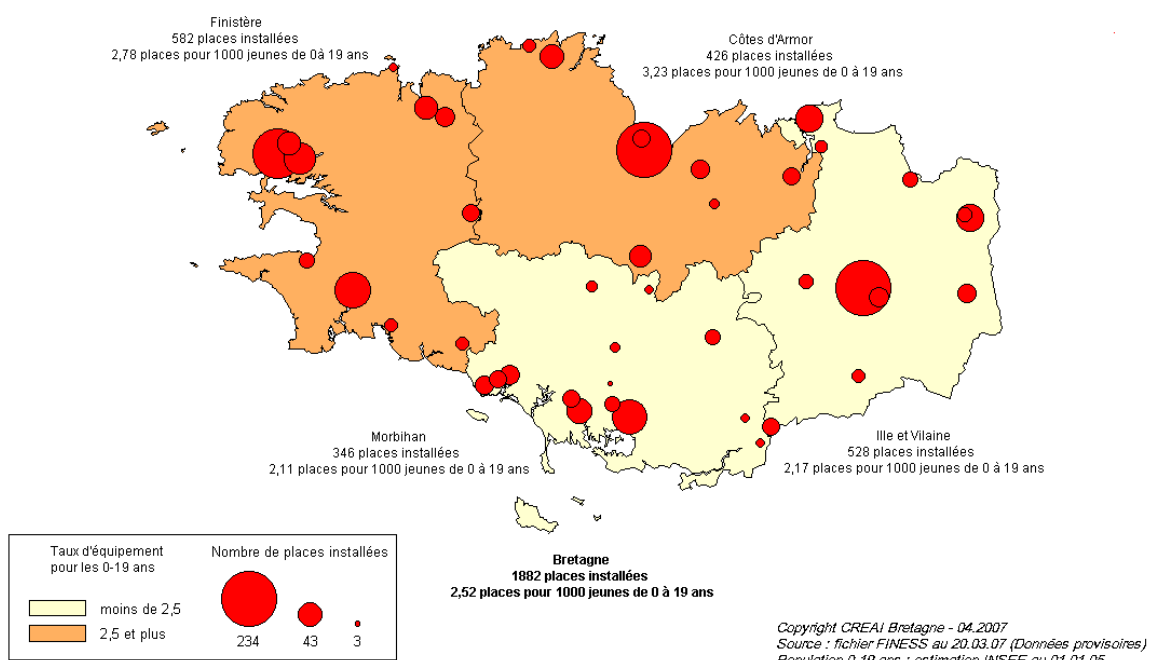
Source : arrêté préfectoral de publication des valeurs moyennes et médianes d'indicateurs sociaux ou médico-sociaux

➔ L'articulation des SESSAD aux dispositifs de scolarisation

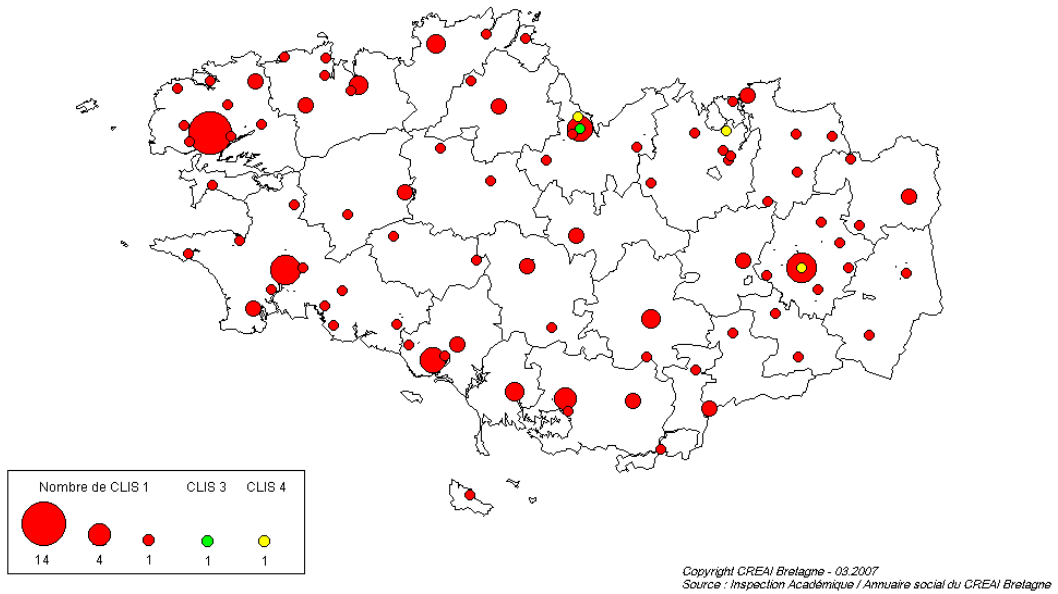
Au regard de sa population d'âge scolaire, l'Ille-et-Vilaine se distingue des autres départements bretons par un faible nombre de CLIS et, à l'inverse, par un nombre d'AVS ou d'EVS ASEH important.

2006/2007	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Pop 6-16 ans</i>	71 452	114 224	125 444	89 140	400 260
NB CLIS	28	58	33	31	150
nb élèves en CLIS	288	583	376	362	1609
Nb UPI	6	14	18	13	51
Nb élèves en UPI	70	131	148	115	464
Nb AVS	60	64	153	66	343
Nb EVS ASEH	56	96	155	80	387

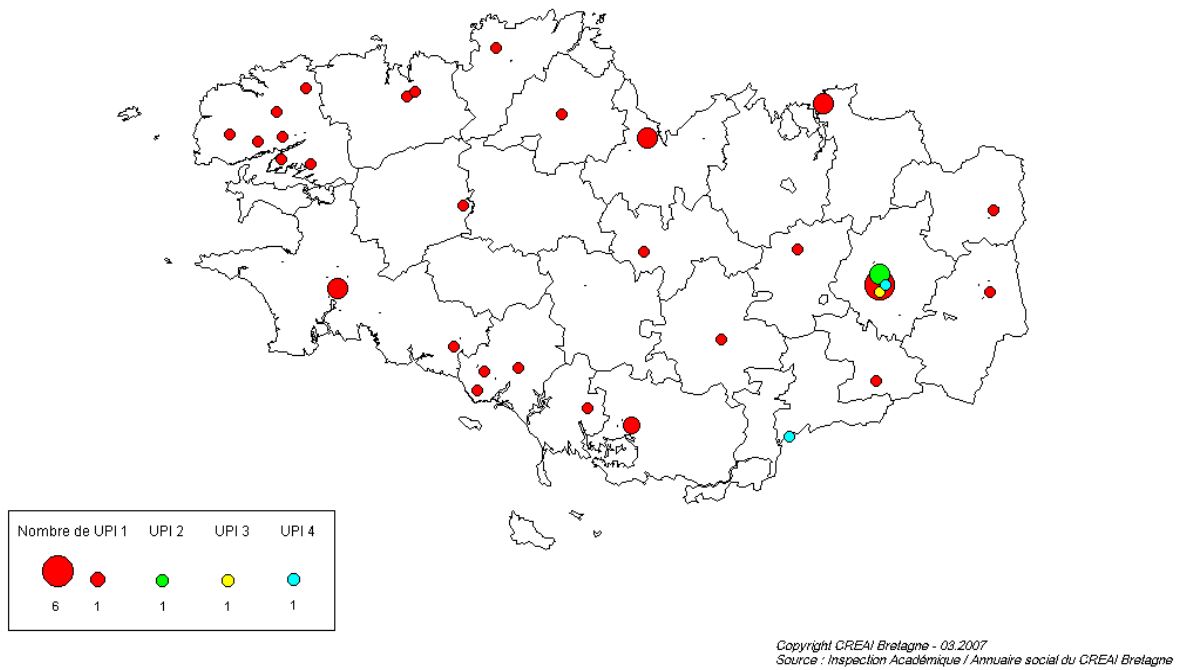
Capacité installée des SESSAD de Bretagne



Localisation des CLIS de Bretagne au 31.12.06



Localisation des UPI de Bretagne au 31.12.06



VI - RESULTATS DE L'INVESTIGATION PAR DEFICIENCE

La réponse aux besoins : évolution des places financées, analyse de la sur-activité et des listes d'attente.

L'analyse de l'offre de prise en charge par les SESSAD au regard des besoins est déclinée par déficience⁹. Les données qui suivent sont une photographie au 31 décembre 2006, avec une mise en parallèle avec les données des études réalisées en 2004 (situation au 31.12.2003) et 2006 (situation au 31.12.2005).

Les SESSAD - Déficience intellectuelle (30 SESSAD ont répondu sur 35 recensés)

Evolution du nombre de places financées en SESSAD Déficience intellectuelle

Au 31 décembre 2006, 967 **places financées** sont enregistrées, ce qui correspond à un taux d'équipement de 1,30 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

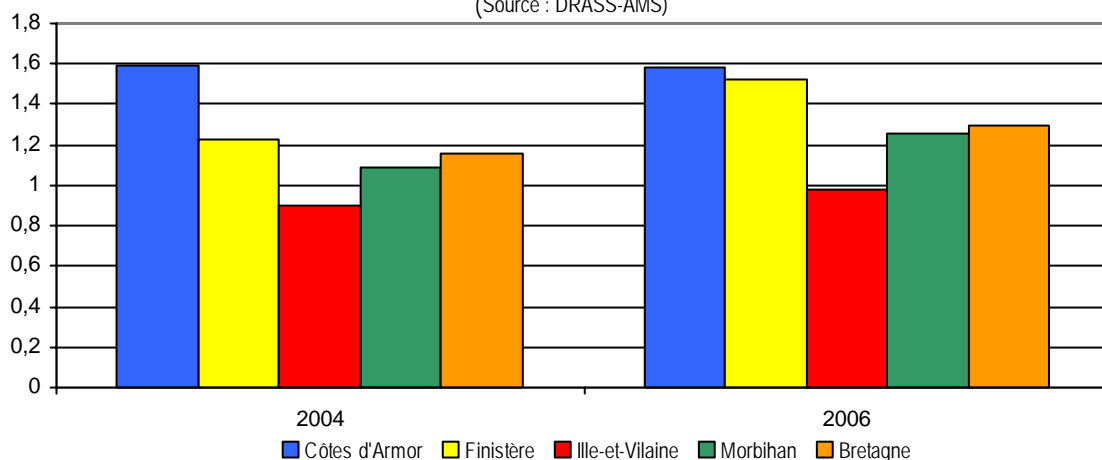
Situation au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de places financées	207	320	234	206	967
Taux d'équipement ¹⁰	1.58	1.52	0.98	1.26	1.30

Source : DRASS - AMS

La progression du taux d'équipement sur la période 2005/2006 concerne en premier lieu le Morbihan, puis le Finistère.

Taux d'équipement par département sur la période 2004/2006

(Source : DRASS-AMS)



⁹ Détail joint en annexe

¹⁰ Taux d'équipement = nombre de places financées pour 1000 jeunes de moins de 20 ans

Le retard d'équipement en SESSAD pour déficients intellectuels de l'Ille-et-Vilaine par rapport aux autres départements bretons mis en avant dans le schéma départemental de l'enfance et de l'adolescence handicapées et inadaptées 2000/2005 est toujours d'actualité.

L'Ille-et-Vilaine se distingue par un double sous-équipement médico-social pour la prise en charge des déficients intellectuels : le retard d'équipement en SESSAD Déficience intellectuelle en Ille-et-Vilaine (0.98 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans pour une moyenne régionale de 1.30) n'est pas compensé par la capacité en IME (3.92 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans pour une moyenne régionale de 4.15).

A l'inverse, les Côtes d'Armor, département où la psychiatrie infanto-juvénile est la moins développée, présente les taux d'équipement médico-sociaux (SESSAD-DI et IME) les plus élevés de Bretagne.

IME au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	608	893	932	636	3 069
Taux d'équipement (pour 1 000)	4.65	4.26	3.92	3.91	4.15

Source : DRASS - AMS

Taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile (pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus) au 01.01.05

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Lits d'hospitalisation complète	0.01	0.23	0.25	0.10	0.17
Equipement global (lits + places)	0.69	1.15	1.07	1.41	1.10

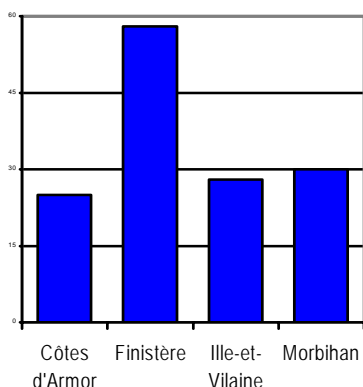
Source : STATISS 2006

En matière d'intégration scolaire, l'intégration dans un dispositif collectif type CLIS ou UPI est plus répandue que l'intégration individuelle, à l'exception de la scolarisation en Ille-et-Vilaine où l'intégration collective est moins développée, l'effort étant davantage porté sur les auxiliaires de vie scolaire (AVS).

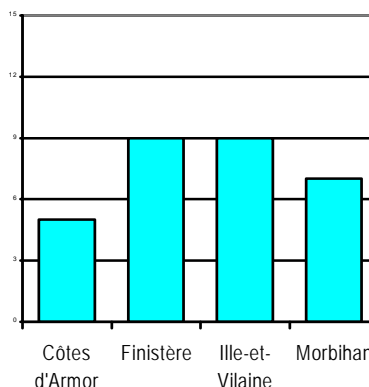
Intégration scolaire en 2004/2005	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS I (Déficience intellectuelle)	25	58	28	30	141
Nb UPI Déficience intellectuelle	5	9	9	7	30
Assistants d'éducation (toute déficience confondue)	49 assistants 101 élèves	63 85	117 255	39 64	268 505

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes- décembre 2004

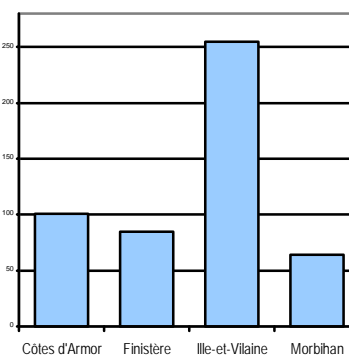
Nb de CLIS I 2004/2005
(Source : DRASS-AMS)



Nb de UPI DI 2004/2005
(Source : DRASS-AMS)



Nb élèves avec assistants d'éducation 2004/2005
(Source : DRASS-AMS)



Situation au 31 décembre 2006 des demandes d'extension ou de création de SESSAD

Côtes d'Armor :

- Création du SESSAD Aymara à St Brieuc : avis favorable pour un agrément de 8 places, 8 places financées au 31.12.2006
- SESSAD Les Vallées à Dinan : avis favorable pour une extension à 42 places en 2005 : 27 places financées au 31.12.2006

Finistère :

- SESSAD du Poher : demande d'extension de 5 places, pour un passage de 25 à 30 places autorisées ; 32 places financées au 31.12.2006
- SESSAD Mosaique à Quimperlé : 9 places financées au 31.12.006 pour un avis favorable pour un agrément de 14 places. Pas de financement pour l'extension.
- SESSAD Championnet à Douarnenez : 25 places financées au 31.12.006 pour un avis favorable pour un agrément de 30 places
- SESSAD autisme CHU de Brest : 25 places financées au 31.12.2006
- Réorganisation du SESSAD Jean Perrin à Brest à l'occasion de la création du SESSAD L'Elorn au Relecq Kerhuon :
 - SESSAD Jean Perrin à Brest : 55 places financées pour les 5-14 ans
 - SESSAD L'Elorn au Relecq Kerhuon : 25 places financées + dotations ponctuelles

Ile-et-Vilaine :

- SESSAD de Montfort sur Meu : 15 places financées au 31.12.2006 (avis favorable pour l'extension de 15 à 25 places non financée au 31.12.2006),
- SESSAD Le Triskell à Rennes : 30 places financées suite à l'avis favorable à la demande d'extension de 15 places (passage de 15 à 30),
- SESSAD La Passagère à St Malo : 35 places financées au 31.12.2006 suite à l'avis favorable en 2005 pour l'extension de 30 à 35 places, 5 places autisme)
- SESSAD Mille Sabords du CHGR de Rennes : 21 places financées au 31.12.2006, avis favorable du CROSMS en 2005 pour 30 places pour autistes,
- SESSAD Le Bois Greffier de Bain de Bretagne : 15 places au 31.12.2006 ; avis favorable à la demande d'extension de 15 à 20 places en 2006

Morbihan :

- SESSAD Kerdiret : 30 places financées suite à l'avis favorable pour l'extension de 7 places (passage de 23 à 30 places),
- SESSAD Les Bruyères à Ploermel : 28 places financées au 31.12.2006 suite à l'avis favorable pour l'extension de 15 places (passage de 15 à 30),
- SESSAD Le Bois Liza à Vannes : 30 places financées suite à l'avis favorable d'extension de 20 places, réparties pour moitié sur le bassin de Vannes (passage de 20 à 30 places) et création d'une antenne à Belle-Isle (10 places non financées),
- SESSAD Geist 21 à Vannes : 37 places financées suite à l'avis favorable pour un agrément de 37 places)

Les SESSAD déficience intellectuelle et les effectifs suivis au-delà des places financées

L'étude auprès des SESSAD recense **812 enfants pris en charge au 31 décembre 2006 pour les 760 places financées** dans les SESSAD ayant répondu à cette question (sous-estimation de la prise en charge régionale, puisque 5 SESSAD n'ont pas répondu à l'enquête et 1 questionnaire n'a pas été retenu dans l'exploitation de cette question), soit **52 jeunes** suivis au-delà des places financées pour les SESSAD ayant répondu (contre 87 enregistrés au 31 décembre 2005, 57 en 2003 et 67 en 2002).

Situation au 31 décembre 2006

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	211	167*	204	178	760*
Nombre de jeunes pris en charge	227	184*	213	188	812*
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 16	+ 17	+ 9	+ 10	+ 52

* hors SESSAD de L'Elorn (dotation ponctuelle)

Situation au 31 décembre 2005

Base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	207	300	105	170	782
Nombre de jeunes pris en charge	232	337	126	174	869
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 25	+ 37	+ 21	+ 4	+ 87

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience intellectuelle.

Lors de la première enquête réalisée en 2003, 294 jeunes étaient inscrits en liste d'attente au 31 décembre 2002.

Un an plus tard, ils étaient 277 dans cette situation, alors même qu'un plus grand nombre de SESSAD avaient répondu à l'enquête, traduisant ainsi une baisse des effectifs en liste d'attente.

Au 31 décembre 2005, 259 jeunes étaient enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD (hors doublon), chiffre qui sous-estime la réalité des besoins, en raison des non-réponses de 7 SESSAD. Cette baisse apparente des effectifs de jeunes inscrits en liste d'attente est à relativiser du fait de l'absence de réponse de 7 SESSAD.

Au 31 décembre 2006, 352 jeunes sont enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD (hors doublon). Parmi les 30 SESSAD ayant répondu à l'enquête (sur 35 concernés), 21 font état de jeunes inscrits sur liste d'attente.

Le Morbihan, ayant le taux d'équipement le plus bas après l'Ille-et-Vilaine, enregistre plus de 100 jeunes en liste d'attente pour un SESSAD déficience intellectuelle, hors doublon.

Bien qu'ayant le taux d'équipement le plus fort de Bretagne, les Côtes d'Armor enregistre un nombre non négligeable de jeunes en liste d'attente.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes inscrits en liste d'attente (hors doublon)	73	14	104	161	352

	Département du SESSAD				Bretagne
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	
Nb jeunes sur liste d'attente	73	14	104	161	352
Dont scolarisés*	40	13	60	117	230
Dont CLIS*	14	1	19	39	73
Dont UPI*	3		12	14	29
Dont SEGPA*		1	4	18	23
Dont EREA*			1		1
Dont ayant un accompagnement					
CMP, hôpital de jour, CMPEA, CMPI*	5		1	3	9
CAMSP*	5		2	4	11
CMPP*			1	7	8
Orthophoniste*			5	10	15

* Situations pouvant être sous-estimées lorsque le SESSAD n'a pas l'information

Des enfants ou adolescents peuvent être inscrits sur la liste d'attente de plusieurs SESSAD. Le système d'identification des jeunes inscrits sur ces listes (mois et année de naissance, initiales de l'enfant, département de domiciliation, etc.) a permis d'identifier les doublons afin de ne pas sur-estimer les situations d'attente.

Les jeunes sur listes d'attente sont pour partie scolarisés et/ou pris en charge par d'autres services (CAMSP, intervenants libéraux, etc.). Toutefois, une part non négligeable reste sans aucune prise en charge.

Les prises en charge « par défaut »

Un seul SESSAD relatif à la déficience intellectuelle ayant répondu à l'enquête mentionne avoir suivi au 31 décembre 2006 un jeune âgé de 20 ans et plus.

Par contre, 14 SESSAD signalent prendre en charge par défaut **30 jeunes** (17 jeunes en 2005, 41 en 2003 et 47 en 2002) ayant demandé une réorientation vers un autre agrément. Ces jeunes représentent **2 % des jeunes suivis par les SESSAD**.

	nb d'enfants suivis par défaut			Nb de jeunes concernés
	1	2	3 et plus	
Nb de SESSAD concernés	5	6	3	30

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2006, **208 places financées** sont enregistrées, ce qui correspond à un taux d'équipement de 0.28 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	75	48	60	25	208
Taux d'équipement	0.57	0.22	0.25	0.15	0.28

Source : DRASS-AMS

Entre 2005 et 2006, l'effort en matière de SESSAD TCC a porté sur le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.

Côtes d'Armor

SESSAD Kerborieux : 45 places financées au 31.12.2005 contre 35 au 31.12.2005

Finistère

Le SESSAD du Centre Marguerite Le Maître de Quimper a reçu un avis favorable du CROSMS en 2005 pour une extension de 10 à 20 places et une modification de son agrément pour une prise en charge de jeunes de 2 à 20 ans.

Ille-et-Vilaine

Seul ce département a vu son taux d'équipement progressé de manière significative depuis 2002 avec l'ouverture notamment des SESSAD Les Rochers (16 places financées au 31.12.2006) et les Rivières (10 places financées au 31.12.2005).

Morbihan

Compte-tenu du sous-équipement, les jeunes morbihannais présentant des troubles de la conduite et du comportement sont pris en charge par d'autres SESSAD (SESSAD Déficience intellectuelle) ou en établissements (IME et IR). Or, le Morbihan est également sous-équipé en ITEP : les capacités d'accueil en IME ou en ITEP ne compensent pas le sous-équipement en SESSAD TCC .

- SESSAD le Quengo à Locminé : demande d'extension en 2006 de 10 places (passage de 10 à 20) non financée au 31.12.2006
- SESSAD du Scorff : 13 places financées au 31.12.2006 suite à l'avis favorable pour une extension de 8 places sur le bassin de Lorient dédiées aux troubles du comportement et de la personnalité du SESSAD DI.

ITEP au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées ITEP	45	185*	203	76	509
Taux d'équipement (pour 1000)	0.34	0.88	0.85	0.46	0.66

Source : DRASS-AMS

* inclus l'ITEP de Châteaulin qui accueille des enfants souffrant de troubles épileptiques invalidants.

¹¹ Voir motifs de refus des SESSAD p 9.

Les Côtes d'Armor présente le taux d'équipement SESSAD TCC le plus fort de Bretagne mais un des plus faible en ITEP. Rappelons également qu'il s'agit du département où la psychiatrie infanto-juvénile est le moins développée.

Taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile (pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus)

01.01.05	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Lits d'hospitalisation complète	0.01	0.23	0.25	0.10	0.17
Equipement global (lits + places)	0.69	1.15	1.07	1.41	1.10

Source : STATISS 2006

Les SESSAD TCC et effectifs suivis au-delà des places financées

L'étude auprès des SESSAD ayant répondu recense 117 jeunes pris en charge au 31 décembre 2006, effectif sous-estimé compte-tenu de l'absence de réponse de 6 SESSAD (162 jeunes pris en charge en 2003 et 132 en 2002), soit **19 jeunes suivis** au-delà des places financées pour ces SESSAD ayant répondu.

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	34	8	25	31	98
Nombre de jeunes pris en charge	44	10	25	38	117
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 10	+2	0	+ 7	+ 19

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	30	8	9	10	57
Nombre de jeunes pris en charge	37	8	9	10	64
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+7	0	0	0	+7

Les enfants en attente de place en SESSAD TCC

Les 7 SESSAD-TCC ayant répondu à l'étude mentionnent des jeunes inscrits sur leur liste d'attente.

54 jeunes sont enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD-TCC, chiffre qui sous-estime la réalité des besoins, en raison de non-réponse de 6 SESSAD à l'enquête. L'enquête réalisée en 2006 faisant état de 27 jeunes inscrits en liste d'attente pour 4 SESSAD ayant répondu.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes sur liste d'attente 2006 (hors doublon)	4	2	20	28	54

Les prises en charge « par défaut »

Aucun SESSAD ayant répondu à l'enquête ne prend en charge des jeunes âgés de 20 ans ou plus (Amendement CRETON).

Un SESSAD signale prendre en charge par défaut **deux jeunes** ayant demandé une réorientation vers un établissement médico-social.

SESSAD Déficience motrice (Les 9 SESSAD concernés ont répondu à l'enquête).

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2006, **221 places financées** sont enregistrées, ce qui représente un taux d'équipement de 0.29 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	43	71	66	41	221
Taux d'équipement	0.32	0.33	0.27	0.25	0.29

Source : DRASS-AMS

Les disparités départementales se sont atténuées depuis 2000. Entre 2005 et 2006, l'offre régionale est passée de 217 à 221 places, progression plus faible que celle enregistrée sur la période 2004/2005.

Le Morbihan avait rattrapé son retard en 2004 :

- avec l'ouverture d'un SESSAD APF à Vannes, mais reste le département breton ayant le taux d'équipement en SESSAD déficience motrice le plus faible
- et parallèlement avec l'ouverture en septembre 2004 de l'IEM de Kerpape.

Etablissement pour Déficience motrice (IEM) au 31.12.06	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	40	79	78	50	247
Taux d'équipement (pour 1000)	0.30	0.37	0.32	0.30	0.33

Source : DRASS-AMS

Cette analyse comparative nécessite les données relatives à l'équipement sanitaire (centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle) pour jeunes de moins de 20 ans, non disponibles à ce jour.

Intégration scolaire en 2004/2005	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 4 (Déficience motrice)	0	1	1	0	2
Nb UPI Déficience motrice	0	0	1	0	1

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes- décembre 2004

Côtes d'Armor

- Le SESSAD - CRF Trestel : 15 places financées au 31.12.2006 et avis favorable pour une extension à 30 places
- SESSAD du CHM de Plérin : 37 places financées au 31.12.2006 pour un avis favorable à une demande d'agrément de 40 places (35 pour déficience motrice et 5 pour polyhandicap).

Finistère

- Le SESSAD de Perharidy : 8 places financées au 31.12.2006, toujours en attente du financement de 7 places (avis favorable à un agrément de 15 places)

Ille-et-Vilaine

- SESSAD APF de Redon : avis favorable en 2006 pour une demande de création d'un SESSAD de 18 places (12 places pour handicap moteur et 6 places pour polyhandicap)

Morbihan

- SESSAD A DENN ASKELL : 21 places financées suite à l'avis favorable à la demande d'extension de 6 places, financement accordé en septembre 2005
- SESSAD APF de Vannes : 20 places financées au 31.12.2006 pour un avis favorable à la demande de création d'un SESSAD de 35 places.

SESSAD Déficience motrice et effectifs accompagnés au-delà des places financées

L'étude auprès des SESSAD recense **237 enfants pris en charge** au 31 décembre 2006, soit **4 enfants suivis au-delà des places financées** (contre 9 l'année précédente).

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	52	71	69	41	233
Nombre de jeunes pris en charge	53	71	69	44	237
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+1	0	0	+3	+4

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	43	71	62	41	217
Nombre de jeunes pris en charge	51	71	62	42	226
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+8	-	-	+1	+9

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience motrice

109 jeunes sont enregistrés sur les listes d'attente des SESSAD, effectif en hausse par rapport à celui enregistré en 2006 (68), en 2003 (42) et en 2002 (43). Les listes d'attente sont passées de 8 à 28 pour le SESSAD du CHM de Plérin et de 2 à 9 pour le SESSAD du CHM de Perharidy.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes sur liste d'attente 2006 (hors doublon)	49	16	27	17	109

Par ailleurs, le SESSAD A Denn Askell de Lorient mentionnait en, 2003 que « *la liste d'attente ne rend pas compte des besoins du département. Kerpape fait la demande d'orientation en fonction des places disponibles et donc ne permet pas l'enregistrement des besoins* ».

Près d'un jeune sur deux inscrit en liste d'attente d'un SESSAD Déficience motrice est enregistré par un SESSAD costarmoricaïn, ce qui peut s'expliquer pour partie par :

- une meilleure couverture des besoins par le maillage du territoire, avec notamment une antenne à Loudéac par le SESSAD de Plérin. Des orientations d'accompagnement de jeunes domiciliés sur la zone de recrutement de Loudéac

ont été enregistrées suite à l'ouverture de cette antenne, ce qui a fait croître l'effectif en liste d'attente,

- un travail de partenariat entre CAMSP, SESSAD moteurs et Education Nationale du département qui favorise, dans le cadre d'une prise en charge précoce, le relais entre les deux services dès les premières années de scolarisation de l'enfant en maternelle,
- le fait que ces deux SESSAD, déjà anciens, rattachés à un centre de rééducation fonctionnelle font partie d'un panel de réponses, ce qui augmente leur lisibilité.

	Département du SESSAD				Bretagne
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	
Nb jeunes sur liste d'attente	49	16	27	17	109
Dont prise en charge					
CRRF*	2	6			8
CAMSP*	12		1	3	16
CHM*	9				9
Libéral*	1	4	2	4	11
IEM*					
Orthophoniste*	3		4		7
Kinésithérapeute*			8		8

* Situations pouvant être sous-estimées lorsque le SESSAD n'a pas l'information

Parmi les enfants signalés en liste d'attente, sont mentionnées plus marginalement des interventions d'ergothérapie (3 jeunes), d'orthoptie (2 jeunes) ou encore prises en charge en Traitements et Cure en ambulatoire (TCA)¹² par le CRF de Trestel (5 jeunes).

Les prises en charge par défaut

Aucun SESSAD ayant répondu à l'enquête ne prend en charge de jeunes âgés de 20 ans ou plus (Amendement CRETON).

Seul un SESSAD signale prendre en charge un jeune en attente d'une place en établissement médico-social.

¹² Dispositif de rééducations spécifiques 1 à 2 fois par semaine mis en place par le CRF de Trestel à destination de 35/40 jeunes par an dont une partie relèverait d'un suivi SESSAD.

SESSAD - Polyhandicap (3 SESSAD sur 3 concernés ont répondu)

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2005, **15 places financées** sont enregistrées, localisées exclusivement dans le Morbihan, ce qui représente un taux d'équipement régional de 0.02 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places installées	0	0	0	15	15
Taux d'équipement	0	0	0	0.09	0.02

Source : DRASS -AMS

Côtes d'Armor

Le SESSAD du CHM de Périn a obtenu en 2005 un avis favorable pour la création de 5 places pour polyhandicapés, places non financées au 31.12.2006.

Ille-et-Vilaine

Le SESSAD APF de Redon a reçu un avis favorable en 2006 pour une demande de création d'un SESSAD de 18 places (12 places pour handicap moteur et 6 places pour polyhandicap)

Morbihan

Le SESSAD Les Enfants de Kervihan a un double agrément (24 et 24 ter) sans que les places soient affectées par agrément. Ces places ont été intégralement comptabilisées parmi les places pour polyhandicap pour être compatibles avec les données DRASS.

Le Morbihan enregistre également le taux d'équipement en établissements pour polyhandicapés le plus fort des départements bretons.

Etablissement pour polyhandicap au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	67	73	89	94	323
Taux d'équipement	0.51	0.34	0.37	0.57	0.44

Source : DRASS-AMS

Au 31 décembre 2006, 4 jeunes sont pris en charge au-delà des places financées.

Les jeunes en attente d'une place en SESSAD pour polyhandicap

Parmi les trois SESSAD pour polyhandicapés ayant répondu à l'étude, deux mentionnent chacun deux jeunes inscrits sur leur liste d'attente, soit **quatre jeunes** au total.

Les prises en charge par défaut

Aucun des deux SESSAD ayant répondu à l'enquête ne prend en charge des jeunes âgés de 20 ans ou plus (Amendement CRETON).

Un des SESSAD a déclaré prendre en charge un jeune en attente d'une place en établissement médico-social.

SESSAD -Déficience auditive (6 SESSAD sur 6 concernés ont répondu)

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

295 places financées en SESSAD Déficience auditive sont recensées au 31 décembre 2006, soit 0,39 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places installées	60	52	133	50	295
Taux d'équipement	0.45	0.24	0.56	0.30	0.39

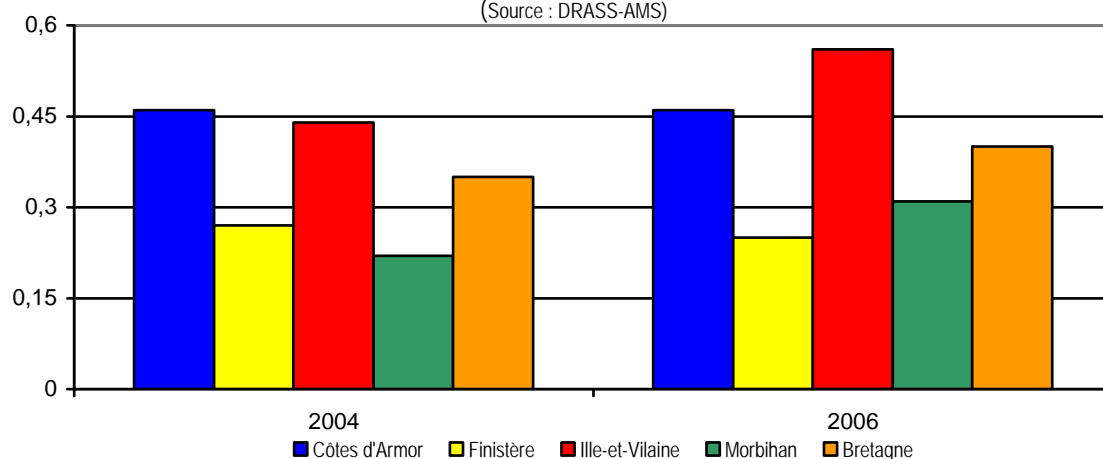
Source : DRASS-AMS

L'offre n'a pas connu d'évolution sur la période 2005/2006. Par contre, entre 2004 et 2005, l'augmentation du taux d'équipement régional en SESSAD déficience auditive résulte de la progression de l'offre en Ille-et-Vilaine (+ 30 places) et dans le Morbihan (+ 15 places).

Rappelons que les SESSAD Déficience auditive ont un recrutement régional, voir national.

Taux d'équipement par département sur la période 2004/2006

(Source : DRASS-AMS)



Côtes d'Armor

Le SSEFIS du Centre Jacques CARTIER a reçu un avis favorable en juillet 2004 pour la modification de l'agrément : extension du SSEFIS prise en charge de la déficience auditive et troubles du langage

Finistère

Le SAFEP/SSEFIS AFDA : 8 places en SAFEP et 44 en SSEFIS au 31.12.2006, (52 places) pour une avis favorable du CROSMIS en 2005 à la demande modification de son agrément : extension de 8 à 14 places pour le SAFEP et de 44 à 54 places pour le SSEFIS et, diminution de 18 à 12 places pour la SEES.

Ille-et-Vilaine

Le SSEFIS Kerveiza à Rennes a reçu un avis favorable en 2006 à sa demande d'extension pour l'accueil et la prise en charge de jeunes présentant des troubles sévères du langage.

Une partie des places de SAFEP déficience auditive a fermé au bénéfice d'ouverture de CAMSP spécialisé dans la déficience auditive :

- la substitution d'un CAMSP à vocation départementale de 25 places spécialisé dans la déficience auditive (0-6 ans) au SAFEP de Brech (Gabriel DESHAYES) permet d'élargir sensiblement la mission de prévention, de mieux identifier et mieux évaluer les besoins de l'enfant sourd en effectuant une prise en charge globale et spécifique.
- de même, le SAFEP Kerveiza (13 places) à Rennes a été remplacé par un CAMSP (13 places), le SAFEP Paul Cézanne à Fougères (8 places) par le CAMSP Farandole,
- et le SAFEP du Centre Jacques Cartier à Saint-Brieuc (20 places) par le CAMSP (20 places).

Le Finistère cumule un retard d'équipement en SESSAD et en établissements pour déficience auditive.

Etablissement pour déficients auditifs Au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	80	18	155	70	323
Taux d'équipement (pour 1000)	0.61	0.08	0.65	0.43	0.44

Source : DRASS-AMS

Etablissement et SESSAD pour déficience auditive au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	140	70	288	120	618
Taux d'équipement (pour 1000)	1.07	0.33	1.21	0.73	0.83

Source : DRASS-AMS

Intégration scolaire en 2004/2005	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 2 (Déficience auditive)	0	1	0	0	1
Nb UPI Déficience auditive	0	0	3	0	3

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes- décembre 2004

L'étude auprès des SESSAD recense **298 enfants pris en charge** au 31 décembre 2006 par les SESSAD Déficience auditive de Bretagne, soit **1 jeune** suivi au-delà des places financées (+ 12 jeunes dans les Côtes d'Armor, mais – 14 jeunes en Ille-et-Vilaine : le SSEFIS Kerveiza enregistre une baisse de ses accompagnements en 2006 du fait d'une diminution des admissions de jeunes du second degré. L'observation sur les années à venir permettra de dire s'il s'agit d'une baisse conjoncturelle ou structurelle.

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	60	52	130	55	297
Nombre de jeunes pris en charge	72	52	116	58	298
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+12	0	- 14	+ 3	+ 1

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	60	52	57	50	219
Nombre de jeunes pris en charge	64	52	57	56	229
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 4	0	0	+ 6	+ 10

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience auditive

37 jeunes sont enregistrés sur la liste d'attente (17 au 31.12.2005, 5 au 31.12.2003 et 3 au 31.12.2002) :

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes sur liste d'attente (hors doublon)	14	17	3	3	37
Dont scolarisés*		16	2	1	19

* Situations pouvant être sous-estimées lorsque le SESSAD n'a pas l'information

L'augmentation des effectifs en liste d'attente peut s'expliquer pour partie par la reconnaissance des troubles sévères du langage (TSL).

Les prises en charge « par défaut »

Deux SESSAD ayant répondu à l'enquête prennent en charge 8 jeunes âgés de 20 ans ou plus (Amendement CRETON).

Aucun SESSAD ne signale la prise en charge de jeunes en attente d'une place en établissement médico-social.

SESSAD - Déficience visuelle (7 SESSAD sur 8 concernés ont répondu)

Evolution du nombre de places financées en SESSAD

Au 31 décembre 2006, **168 places financées** sont enregistrées, soit 0.22 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Situation au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	41	56	40	31	168
Taux d'équipement 2005	0.31	0.26	0.16	0.19	0.22

Source : DRASS-AMS

Côtes d'Armor

- SAAAIS La Villeneuve Ste Odile : avis favorable en 2006 pour une demande d'extension de 10 à 18 places.
- La création d'un SAFEP sur les Côtes d'Armor vient compléter les dispositifs de prise en charge précoce jusque là assurée par le seul SAFEP du Morbihan (5 places à Auray).

Finistère

- SAAAIS de l'IPIDV à Brest : 56 places financées suite à l'avis favorable à la demande d'extension de 12 places (passage de 44 à 56 places),
- SAFEP de l'IPIDV à Brest : 4 places financées.

Ille-et-Vilaine

SAAAIS Centre Angele Vannier (CESDVA) : **70 places financées**. Une demande de création d'un SAFEP va être déposée en CROSMS en 2008 ainsi qu'un projet de modulation des agréments (répartition différente des effectifs selon les différents services et sections pour accompagner l'évolution des prises en charge : moins d'accueil en SEES et plus d'accompagnement par les services). Demande pour 20 places SEES, 60 SAAAIS et 10 SAFEP.

Morbihan

- Le SAFEP/SAAAIS Gabriel Deshayes : 35 places financées au 31.12.2005 (contre 25 au 31.12.2003)

Etablissement pour déficients visuels au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	56	6	30	0	92
Taux d'équipement (pour 1000)	0.42	0.02	0.12	0	0.12

Source : DRASS-AMS

La prise en charge médico-sociale de la déficience visuelle est particulièrement développée dans les Côtes d'Armor avec 0.7 place pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, tandis que l'offre d'accompagnement dans les autres départements se situe entre 0.2 et 0.3 place pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Etablissement et SESSAD pour déficience visuelle au 31.12.2006	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	97	62	70	31	260
Taux d'équipement (pour 1000)	0.74	0.29	0.29	0.19	0.35

Source : DRASS-AMS

Intégration scolaire en 2004/2005	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb CLIS 3 (Déficience visuelle)	0	0	0	0	0
Nb UPI Déficience visuelle	0	0	1	0	1

Source : IEN-AIS des départements bretons – Académie de Rennes- décembre 2004

Les SESSAD Déficience visuelle et les effectifs suivis au-delà des places financées

Les SESSAD ayant répondu sont concernés par **12 jeunes** suivis au-delà des places financées, soit une progression par rapport à la situation de l'année précédente.

Situation au 31 décembre 2006

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	28	60	60	35	183
Nombre de jeunes pris en charge	30	60	70	35	195
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 2	0	+ 10	0	+ 12

Situation au 31 décembre 2005

base : questionnaires retournés	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de places financées	13	60	-	35	108
Nombre de jeunes pris en charge	14	64	-	36	114
Ecart nb jeunes pec/nb places financées	+ 1	+ 4	-	+1	+6

Les enfants en attente de place en SESSAD Déficience visuelle

Parmi les SESSAD ayant répondu à l'enquête, trois SESSAD mentionnent des jeunes sur leur liste d'attente : **13 jeunes** sont ainsi enregistrés (17 au 31.12.2006, 14 au 31.12.2003 et 7 au 31.12.2002) :

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de jeunes sur liste d'attente (hors doublon)	0	12	0	1	13

Les prises en charge par défaut

Un SESSAD ayant répondu à l'enquête prend en charge **un jeune âgé de 20 ans ou plus** (Amendement CRETON).

Seul un SESSAD mentionne prendre en charge un jeune « par défaut », c'est-à-dire en attente d'une place en établissement médico-social.

Annexes

Présentation des SESSAD

SESSAD DI : 30 répondants sur 35 SESSAD concernés (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2006	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	AYMARA	ST BRIEUC					8	4	8	8	8	0	0	0	12-20 ans	0		
22	Les Quatre Vaulx	LAMBALLE	30	30	30	30	30	30	30	30	30	2	9	8	0-20	0		
22	Les Vallées	DINAN	27	27	27	27	42	27	27	27	27	0	18	16	0 à 18 ans	0	25 kms de Dinan	Pays/Bassin d'emploi - 25 km
22	Les Alizés	ST BRIEUC	60	60	60	60	60	60	60	60	65	1	21	30	0 à 16 ans	+5	St Brieuc et alentours	Agglomération - 25 km
22	St Bugan	LOUDEAC	40	40	40	40	40	40	40	40	45	2	11	0	0 à 16 ans	+5	Sud du Dép. et canton de Pontivy	Bassin -50 km
22	La Courte échelle	TREGUIER	46	46	46	46	46	46	46	46	52	3	15	20	0 à 20 ans	+6	Nord-Ouest du dép.	Bassin -40 km
29	Trévidy	PLOUIGNEAU	26	NR	26	26	26	26	26	26	26	0	0	0	6 à 16 ans	0	Secteur de Morlaix (CLIS-UPI)	Pays/Bassin d'emploi - 30 km
29	Jean Perrin	BREST-LESNEVEN	60		75 (+ extension de 25 places)	75	55	55					10		5 à 14ans		Lesneven et communauté urbaine de Brest	
29	L'Elorn	LE RELECQ KERHUON					45	18 pérennes+ 19 dotation ponctuelle + 9 en sus	45	25	65 avec dotation ponctuelles	1	0	0	12-20 ans			
29	Les Primevères	CONCARNEAU	15	16	16	16	16	16		16			1		5 à 16 ans		20 kms de Pont l'Abbé	Pays/Bassin d'emploi-30km
29	Mosaïque	QUIMPERLE			14	9	14	9	14	9	19	1	2	4	0 à 20 ans	+10		bassin de Quimper
29	Arc en Ciel	QUIMPER	58	58	58	58	58	58	58	58	58	2	0	5	0 à 20 ans	0	20 kms de Quimper	Pays/Bassin d'emploi - 55 km

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2005	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2006	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
29	Championnet	DOUARNENEZ	10	10	30	20	30	25	30	25	25	0	25	0	0-20 ans	0	Secteur de Crozon	canton de chateaulin, Audiern, Douarnenez, Crozon
29	Le Poher	CARHAIX	25	25	30 (dont 5 non financées)	25	32	32	32	32	39	0	2	5	0 à 20 ans	+7	Canton de Carhaix-Rostrenen-Callac et Maël-Carhaix	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	Arc en Ciel	MORLAIX	43	43	43	48	43	43	43	43	43	0	4	0	0 à 20 ans	0	Aire non définie	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
35	La Baratière	VITRE	30	30	30	30	30	30	30	30	32	0		20	0 à 20 ans	+2	pays de Vitré	Pays/Bassin d'emploi-25 km
35	Le Bois Greffier	BAIN DE BRETAGNE	10	10	15	15	15	15	15	15	15	2		15	0 à 16 ans	0	Canton de Bain de Bretagne	Pays/Bassin d'emploi-20 km, Canton bain de Bretagne, rand Fougeray, Sel de Bretagne,
35	Le Triskell	RENNES	15	15	15	15	30	30	30	30	31	0	25	22	0 à 16 ans	+1	Bassin de Rennes	Agglomération - 25 km
35	Le Gacet	RENNES	15		15	15	15	15	15	15	15	0	4	11	3 à 12 ans	0	Rennes	
35	La Rive	REDON	15	15	25	25	25	25	25	25	32	0	4	8	1 à 20 ans	+7	Aire non définie	Pays/Bassin d'emploi, création d'une antenne à maure de Bretagne (12 km autour de maure de Bretagne te 20 km autour de Redon)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2005	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
35	Les Ajoncs d'Or	MONTFORT SUR MEU	15	15	25 (dont 10 en attente de financement)	15	25	15	25	15	15	0	17	20	0 à 20 ans	0	25 kms de Montfort	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	La Dussetière	LECOUSSE			16	16	19	19	19	19	19	0		0	6 à 20 ans	0		
35	La Passagère*	SAINT MALO	30	30	30	30	30	30	35	35	35	0	19	17	0 à 16 ans	0	30 Kms autour d'un point central entre Dol de Bretagne et St Malo	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	La Chaperonnière	ANTRAIN SUR COUESNON	10	10	20	20	20	20	20	20	19	0	3	2	0 à 16 ans	- 1	25 kms autour d'Antrain/Couesnon	Pays/Bassin d'emploi-30km
35	Hallouvy	CHANTEPIE	14	14	14	14				14					6 à 20 ans		Bassin de Rennes	Pays/Bassin d'emploi-25 km
56	Les Bruyères	PLOERMEL	5	5	15 (+ extension de 15 places en attente financement)	15	30	20	30	28	28	1	22	33	0 à 20 ans	0	Vannes-Auray-Pontivy-Loudéac-Ploërmel	Pays/Bassin d'emploi-50km
56	Kerdirect**	PLOEMEUR	15	23	30 (dont 7 en attente de financement)	30	30	30	30	30	30	0	25	22	0 à 20 ans	0	Bassin de Lorient	Pays/Bassin d'emploi-15km : Ploemeur, Gestel, Lorient, Queven, Guidel, Lamor-plage
56	Le Scorff	LANESTER	10	20	20 (+extension de 8 places financées au 2 nd trim 04)	30	26	20	26	20	34	2	33	39	0 à 18 ans	+14	Bassin de Lorient	Bassin

* SESSAD La Passagère : 5 places dédiées aux jeunes autisme et/ou TED sur 35 places

** SESSAD Kerdirect : 14 places dédiés aux jeunes autisme et/ou TED sur 30 places

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2006	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
56	Fandguélin	ST JACUT LES PINS	7		7	7		7		7				6 à 16 ans		Bassin de Redon		
56	Le Bois Liza	VANNES	20	20	20 (+ extension de 20 places en attente de financement)	20	30	30	40	30	30	6	11	9	0 à 20 ans	0	Bassin de Vannes et Auray	Dassin-60km Vannes-Auray
56	Le Moulin Vert	VANNES	10	10	10	10	10	10	10	10	13	2	11	28	12 à 20 ans	+1	Cantons de Vannes et de Sarzeau	Pays/Bassin d'emploi-30km
56	Gîte	VANNES	15		15	15	15	15	19	19	19	0	23	36	6 à 14 ans	+1	Vannes et son district Auray	Vannes-Auray
56	Le Blavet	PONTIVY	12		12	12		12		12					0 à 18 ans		10 kms autour de Pontivy	
56	GEIST 21	VANNES	37	37	37	35	37	35	37	37	35	4	1	0	0 à 20 ans	0	département	Département-60km
56	Pont Coët	GRANDCHA MP	6		6 (autistes)	2			4	4	0				0 à 20 ans	- 4		

SESSAD AUTISME ET TED

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2006	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées
			A	F						
29	SESSAD AUTISTES CHU BOHARS	BOHARS	25 ouverture en sept 06		13	0		0	5-18 ans	- 12*
35	Mille Sabords	RENNES	21 ouverture en sept 06		17	0		0	0-19 ans	- 4*
35	SESSAD La Passagère	St Malo	5	5						
56	SESSAD Kerdiret	PLOEMEUR	14	14						

* ouverture des SESSAD en septembre 2006, montée en charge progressive

SESSAD TCC : 7 répondants sur 13 SESSAD TCC (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2006	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	écart nb jeunes pec/pl installées	Ages	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							1998	AS
22	Kerbeaurieux	ST BRIEUC	45		45	35		45	45						3 à 14 ans	Département	Département - 60 km	
22	Interm'aide 22	ST BRIEUC	30	30	45	30	30	30	34	44	0	14	4	+ 10	12 à 20 ans	Département	Département - 70 km	
29	ADPEP	PLOMELIN	8	8	8	8	8	8	8	8	0	0			6 à 9 ans	Plomelin-Pluguffan-Bénodet-Pont l'Abbé-Quimper Ouest	Pays/Bassin d'emploi-20km	
29	IR J.L. Etienne	BREST			16	12		12	12								Pays/Bassin d'emploi-25km	
29	Marguerite Le Maître	QUIMPER			10	10		10	20						5 à 18 ans		rayon de 25 km bassin de Quimper	
29	Ancrage (Trévidy)	PLOUIGNEAU			8	8	8	8	8	10	0		2	+ 2	6 à 18 ans		Pays/Bassin d'emploi - 30 km	
35	Les Rochers	RENNES					8	8	16	16	16	0		3	0	0-16 ans		
35	Bas-Landry	RENNES			12	9	11	9	12	9	9	0	0	***	0	3-14 ans		bassin de Rennes - 35 km
35	Hallouvry	CHANTEPIE	24	24	24	24		24	24						5-16 ans	Bassin de Rennes	Pays/Bassin d'emploi-25 km	
35	Les Rivières	CHATEAUNEUF D'ILLE ET V.						10										
56	La Bousseaie	REDON/RIEUX		5	8	8		8	8	8	16	0		3	+ 8	14 à 18 ans	Bassin de Redon	Pays/Bassin d'emploi-25 km
56	Le Quengo	LOCMINE	10		10	10	10	10	10	10	0	14	15	0	6 à 16 ans	Bassin de Locminé	Bassin -25 km	
56	Le Scorff	LANESTER					14	8	14	13	12	2		14	-1	0 à 18 ans	Bassin de Lorient	Bassin

SESSAD déficience motrice : 9 répondants sur 9 concernés

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2005	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	CHM Plérin	PLERIN	35	20	26	26	35	28 pérenes 2 non reconductibles	35	35	37**	0	28	37	0 à 20 ans	0	St Brieuc-Dinan-Caulnes-Loudéac-Merdrignac-Rostrenen-Guingamp	Pays/Bassin d'emploi - 70 km
22	Trestel	TREVOU TREGUIGN EC	15	15	15	15	30	15	15	15	16	0	11	15	0 à 20 ans	+1	30 à 35 kms du CRFF de Trestel	Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	CHM Perharidy	ROSCOFF			15	8	15	8	15	8	8	0	9	8	0 à 20 ans	0		Pays/Bassin d'emploi - 40 km
29	APF	BREST	38	38	38	38	38	38	38	38	38	0	4	5	0 à 20 ans	0	Secteur de Brest	Département - 40 km
29	APF	QUIMPER	25	25	25	25	25	25	25	25	25	0	0	3	0 à 20 ans	0	40 kms de Quimper	Département - 40 km
35	SESSD-APF	ST MALO			29*	29	30	30	34	34	34	1	3	3	0 à 20 ans	0		Pays/Bassin d'emploi-45 km
35	Henri Matisse	RENNES	27	27	35	32	35	32	35	35	35	0	10	24	0 à 20 ans	0	35 kms de Rennes	Pays/Bassin d'emploi
56	A DENN ASKELL	LORIENT	15	15	17	15	21	21	21	21	23	0	3	10	0 à 20 ans	+2	30 kms de Lorient + Quimperlé et Arzano	Pays: Bassin d'emploi-35km
56	SESSAD APF	VANNES			35	15	35	20	35	20	21	0	4	7	0 à 20 ans	+1		

*extension de 3 places accordée par la DDASS au 01/09/03 mais régularisée par dossier CROSS en février 2004

** 37 places financées pour un agrément total de 40 places (35 pour déficience motrice et 5 pour polyhandicap)

SESSAD polyhandicapés : 3 répondant sur 3 concernés (en gris les non-répondants)

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2005	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
56	A DENN ASKELL	LORIENT	5		5	5	5	5	5	5	5	0	1	2	0 à 20 ans	0	30 kms de Lorient + Quimperlé et Arzano	Pays: Bassin d'emploi-35km
56	Pont Coët	GRANDCHAMP	?		3	4		2	2	2	4				0 à 20 ans	+ 2	Bassin de Vannes	
56	Les Enfants de Kervihan*	PONTIVY	8		8	8	8	8	8	8	10	0	0	2	0 à 13 ans 0-20 ans	+ 2	Bassin de Pontivy - Loudéac	

* Double agrément (annexe 24 et 24ter, répartition des places non formalisée)

*Avis favorable du CROSMS (29/04/05) à la demande de création de 5 places SESSAD du CHM Plérin, non financées au 31.12.2006

SESSAD déficience auditive : 6 répondants sur 6 concernés

Les SAFEP sont comptabilisés indépendamment des SSEFIS

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2005	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	SSEFIS J. Cartier	ST BRIEUC	32	32	32	43	60	60	60	60	72	0	8	14	6-20 ans	+ 12	Aire non définie	Département - 80 km
29	SAFEP AFDA	BREST	11	11	56	38	68	52	14	8	8	0	8	0	0 à 3 ans	0	Aire non définie	
29	SSEFIS AFDA	BREST							54	44	44	0		17	3 à 20 ans	0	Aire non définie	
35	SSEFIS P. Cezanne	FOUGERES	30	30	30	48	60	60	70	70	70	0	3	3 à 20 ans	0	Aire non définie	Département - 90 km	
35	SSEFIS* Kerveiza	RENNES	73	73	73	48		73 selon DRASS 57 selon SSEFIS	60	60	46	0	0	6 à 20 ans	- 14	Aire non définie	Région	
56	SSEFIS G. Deshayes	AURAY	35	20	35	50	55	55	55	55	58	0	1	3	3-25 ans	+ 3	Aire non définie	département

* la prise en charge précoce est assurée en lien avec le CAMSP

N'existent plus

département	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2003	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.2003	Ages	Evolution places autorisées AS/31-12-03
			1998	AS	A	F				
22	Centre J. Cartier	ST BRIEUC (SAFEP)	20	20					0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
29	SSEFIS AIES (Ass. Inté.enfants sourds)	QUIMPER	25	25	voir SSEFIS AFDA				> 3 ans	n'existe plus (fusion pour AFDA)
35	SAFEP P.Cézanne	FOUGERES	8						0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
35	SAFEP Kerveiza	RENNES	13						0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)
56	SAFEP G. Deshayes	AURAY	15						0 à 3 ans	n'existe plus (CAMSP)

SESSAD déficience visuelle : 7 répondants sur 8 concernés (dont un sur Brest et Quimper)

Les SAFEP sont comptabilisés indépendamment des SAAAIS

	Nom du SESSAD	Commune d'implantation	Capacités autorisées au 31/12/1998 - Capacités au schéma		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2003		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2005		Capacités autorisées (A) et capacités financées (F) au 31/12/2006		nb enfants pris en charge par le SESSAD au 31.12.2006	Nb enfants pris en charge par défaut au 31.12.2005	nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.05	Nb d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.06	Ages	écart nb jeunes pec/pl installées	Aire d'intervention	
			1998	AS	A	F	A	F	A	F							Aires de recrutement en 98	Aire d'intervention (enquête 2003)
22	SAFEP ADPEP	ST BRIEUC	20	20	28	32	28	8	8	6				0-14 ans	-2	Aire non définie	Département - 100 km	
22	SAAAIS ADPEP	ST BRIEUC						20	20	24								
22	SAAAIS la Villeneuve Ste Odile	PLENEE JUGON	10	10	13	13	13	13	13	0	6			0 à 20 ans		Aire non définie	Ensemble du département	
29	SAFEP IPIDV	BREST /QUIMPER	44		44 (+ extension de 12 places en attente de financement)	44	4	4	4	4	4	0		4	0 à 3 ans	0	Aire non définie	
29	SAAAIS IPIDV	BREST /QUIMPER					56	56	56	56	56	56	0			21		
35	Centre Angele Vannier (SAAAIS CESDVA)	RENNES	40		50	66		40	40	60	70	0		3 à 20 ans	+10	Aire non définie		
56	SAFEP G. Deshayes	AURAY	40	40	40	25	5	4	5	4	3	0	5	0	0 à 3 ans	-1	Morbihan	département-80km
56	SAAAIS G. Deshayes	AURAY					35	31	35	31	32	0				1		

MISE A JOUR DE L'ETUDE DE BESOINS SESSAD de BRETAGNE

Questionnaire et fichier Excel à retourner avant le **14 février 2007** au CREAMI :
vorhant.creai@cegetel.net ou par fax : **02.99.63.41.87**

Nom du SESSAD : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Personne à contacter : _____ Téléphone :

Profil de la population suivie (défini par décret d'autorisation, agrément CROSMS)

Q1. Année d'ouverture du SESSAD ?

Q2. Annexe de référence :

Si deux annexes de référence, renseignez une fiche par annexe

Q3. Catégorie de bénéficiaires (telle que définie par le décret d'autorisation) :

Q4. Age de la population : age mini : _____ age maxi : _____

Nombre de places autorisées et financées, effectifs présents

	Q5. Situation au 31.12.06	Q6. Situation au 31.12.05
a. Nombre de places autorisées	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
a1. dont places pour jeunes <u>autistes ou TED</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
a2. dont places pour jeunes avec <u>trb sévères des apprentissages</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
a3. dont places pour jeunes avec <u>trb sévères du langage</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b. Nombre de places financées	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b1. dont places pour jeunes <u>autistes ou TED</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b2. dont places pour jeunes avec <u>trb sévères des apprentissages</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b3. dont places pour jeunes avec <u>trb sévères du langage</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
c. Nombre d'enfants pris en charge par le SESSAD	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
d. dont nombre d'enfants de <u>moins de 3 ans</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
e. dont nombre d'enfants de <u>3 ans à moins de 6 ans</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
f. dont nombre de jeunes âgés <u>de 16 ans à 17 ans</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
g. dont nombre de jeunes âgés <u>de 18 à 19 ans</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
h. dont nombre de jeunes de <u>20 ans ou plus</u>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Q7. Pour les SESSAD ayant accompagné des enfants de moins de 6 ans en 2006 :
Le SESSAD a-t-il mis en place une organisation spécifique pour la prise en charge d'enfants de moins de 6 ans (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques à la prise en charge précoce, ...) ?

Q7bis. Le SESSAD travaille-t-il avec des partenaires spécifiques à la petite enfance (CAMSP, crèche, halte-garderie, pédopsychiatre, PMI, etc.) ?

1. oui 2. non

si oui, avec quels partenaires et sous quelle forme ?

Q8. Pour les SESSAD ayant accompagné des jeunes de 16 ans et plus en 2006 :
Le SESSAD a-t-il mis en place une organisation spécifique pour la prise en charge de jeunes de 16 ans ou plus (équipe dédiée, recrutements de professionnels spécifiques, ...) ?

Q8bis. Le SESSAD travaille-t-il avec des partenaires spécifiques à l'accompagnement des 16 ans et plus (SIPFP, GRAFIC, Cap emploi, mission locale, CFA, etc.) ?

1. oui 2. non

si oui, avec quels partenaires et sous quelle forme ?

Q9. Une demande d'extension ou de modification d'agrément a-t-elle été déposée au CROSMS depuis 2002 ? oui non

Si oui, précisez alors la nature de la demande et la décision du CROSMS :

- **nature de la demande** (extension, modification agrément, etc. en précisant le nombre de places) :
- **décision CROSMS** (avis favorable, etc.) :
- **date de la mise en place de la décision** :

Q10. Parmi les enfants pris en charge au 31 décembre 2006, combien sont suivis par le SESSAD par défaut, c'est-à-dire ayant demandé une réorientation vers un autre agrément (IME, ITEP, SESSAD autre annexe, sanitaire, etc.) enfants

Q11. Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31 décembre 2006 :

enfants ➔ Précisez pour chacun d'eux les éléments sur la grille Excel de suivi des listes d'attente à partir de l'exemple de remplissage ci-après.

(ces informations permettront d'effectuer les recherches de doublons)

N'oubliez pas de renseigner les données relatives à la liste d'attente du SESSAD sur la grille Excel (à transmettre avec le questionnaire)

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette étude et du temps consacré.

Analyse de la liste d'attente : caractéristiques des enfants inscrits sur la liste d'attente du SESSAD au 31.12.2006

Exemples de remplissage du tableau ci-dessous :

Un SESSAD TCC a sur sa liste d'attente les deux enfants suivants :

1. un enfant nommé Léna MICHEL née en mars 1993 et résidant en Ille-et-Vilaine. Le SESSAD ne sait pas si elle bénéficie d'un suivi ou d'une prise en charge. Elle est scolarisée en CLIS Le SESSAD ne sait pas si les parents ont inscrit leur fille dans un autre SESSAD.

2. un enfant nommé Etienne DURAND né en décembre 1995 et résidant dans le Morbihan. Il a eu une orientation SESSAD TCC, mais n'ayant pu être pris en charge est actuellement suivi par un SESSAD déficience intellectuelle. Ses parents l'ont également inscrit sur liste d'attente dans un autre SESSAD TCC en Ille-et-Vilaine.

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD 1 = oui 2 = non	Date de la notification CDES	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} et dernière lettres prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
1 ML	LA	03/93	35	2	12/02	20/03	CLIS	Pas d'autre inscription connue
2 DD	EE	12/95	56	1	02/02	03/02	SESSAD déficience intellectuelle	SESSAD TCC (35)

Enfants et adolescents inscrits en liste d'attente au 31 décembre 2006

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD 1 = oui 2 = non	Date de la notification CDES	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} et dernière lettres prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
1		___/___			___/___	___/___		
2		___/___			___/___	___/___		
3		___/___			___/___	___/___		
4		___/___			___/___	___/___		
5		___/___			___/___	___/___		
6		___/___			___/___	___/___		
7		___/___			___/___	___/___		
8		___/___			___/___	___/___		

Identification de l'enfant (recherche doublons)				Sur la zone d'intervention du SESSAD <i>1 = oui 2 = non</i>	Date de la notification CDES	Date du 1 ^{er} contact avec la famille	Situation actuelle - de prise en charge (ex : IME, autre SESSAD, CMPP, etc.) - de scolarisation	Si inscription auprès d'un autre SESSAD, préciser le nom de ce(s) SESSAD ?
1 ^{ère} et dernière lettres nom	1 ^{ère} lettre prénom	Mois et année de naissance	Département domicile des parents					
9		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
10		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
11		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
12		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
13		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
14		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
15		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
16		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
17		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
18		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
19		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		
		__/__/__			__/__/__	__/__/__		

Dupliquer cette feuille si nécessaire

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette étude
et du temps consacré au remplissage de ce questionnaire.